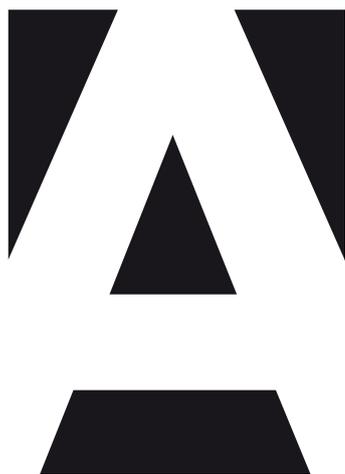


RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2012



SOMMAIRE

Préface

- 4** Bruno MANTOVANI, Président
- 5** Olivier FLAMENT, Directeur Général

LA PREVENTION ET L'INSERTION PAR LA CULTURE

- 6** I. Prévention générale
- 8** II. L'insertion par la culture
- 12** III. Soutien aux alternatives à l'incarcération et à l'insertion des jeunes sous main de justice

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

- 15** I. Fonctionnement et organisation
- 18** II. Bilan et données chiffrés
- 20** III. Les résultats économiques par structure
- 26** IV. Accompagnement social et éducatif
- 32** V. Entracte (Dispositif Revenu Solidarité Active)

ACTIONS DE COORDINATION LOCALE

- 40** 1.1 Plan d'action territorial de lutte contre les discriminations
- 44** 1.2 Dispositif médiation soutien scolaire Médiathèque
- 48** 1.3 Atelier Santé Ville
- 53** 1.4 Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation sociale (DEMOS)

FORMATION PROFESSIONNELLE

- 54** I. Assistant archiviste – archives matérielles et numériques
- 56** II. Initiation des Jeunes à la citoyenneté (Ecole de la Citoyenneté)
- 58** III. Action culturelle, L'artère, des transports et des hommes
- 59** IV. Actions de professionnalisation, tuteurs de TIG, discriminations

ANNEXES

- 62** Le Conseil d'Administration
- 63** L'équipe

Bruno Mantovani Président

Après une année 2011 particulièrement difficile, la dégradation du climat économique et social s'est amplifiée en 2012. Dans le nord-est parisien, et en particulier dans le 19ème arrondissement, l'accroissement de la précarité sociale ou professionnelle est hélas synonyme d'une insécurité grandissante. Et alors que les associations à caractère social sont plus que jamais nécessaires pour limiter les effets de la crise, certaines comme l'APSV voient leurs moyens d'intervention limités.

Dans ce contexte, le soutien actif des établissements du site de la Villette à l'APSV marque la volonté d'acteurs culturels de maintenir le cap d'un engagement social et éducatif. Il illustre une politique d'ouverture, de responsabilité sociale où le site de la Villette n'est pas un îlot culturel protégé des soubresauts de la société, car il s'imprègne de la réalité sociale afin de participer à la résorption de la précarité. C'est aussi la marque d'un engagement renouvelé envers l'équipe de l'APSV, éducateurs, conseillers en insertion, ou encore formateurs, qui œuvrent avec énergie et professionnalisme.

En 2012, plus d'un millier de bénéficiaires furent accompagnés, peu ou prou, par une action éducative ou d'insertion à l'APSV. En sus de la qualité du travail mené, l'impact grandissant de l'association permet ainsi à de nombreux individus d'échapper à la spirale de l'exclusion.

Olivier Flament Directeur Général

Débuté en 2009, le projet d'orchestre des jeunes DEMOS s'est achevé en juillet 2012, avec succès. D'abord parce que plusieurs centaines d'enfants ont bénéficié de ce dispositif pendant trois ans et démontré ainsi que l'on ne pouvait les assigner à une seule forme de pratique culturelle voire pas de pratiques culturelles. Ensuite, parce que ce projet va se poursuivre, en Ile de France et dans trois régions françaises, porté par la même équipe au sein de la Cité de la Musique.

Cette démarche expérimentale où l'action culturelle est structurellement support de développement social illustre l'action de l'APSV : défricheur et incubateur social au service du site de la Villette. Interface sociale d'un parc culturel, l'association a consolidé ses actions en 2012 : prévention spécialisée sur le site mais également actions d'insertion, d'éducation et de formation à destination des habitants du nord est parisien avec l'égalité de traitement comme axe transversal d'intervention. Ce rapport d'activité détaille l'ensemble des actions mises en œuvre cette année et projette déjà le renouvellement du projet associatif en 2013.

L'APSV s'est engagée en effet cette année dans une dynamisation et professionnalisation de ses pratiques afin d'améliorer ses services et de mieux répondre aux problématiques d'un territoire en profonde mutation urbaine et sociale. Les premiers effets de ces réflexions seront prégnantes en 2013, que tous les salariés, qui se sont engagés avec enthousiasme et dynamisme dans ce processus, soient ici remerciés.

LA PRÉVENTION ET L'INSERTION PAR LA CULTURE

I. PRÉVENTION GÉNÉRALE

Par le biais de maraudes sur le site de la Villette, l'APSV propose d'accompagner des jeunes rencontrant des difficultés sociales. Ce travail de prévention permet de tisser une relation avec des usagers, de mener une action éducative et de favoriser le lien social.

En 2012, nous avons sollicité une trentaine de jeunes dans le cadre de ces actions de terrain et une trentaine d'autres se sont présentés spontanément ou sont venus à nous sur orientation des structures de travail social partenaires de l'APSV.

63 jeunes du nord est parisien, ont ainsi pu bénéficier, d'un suivi régulier, plus ou moins long suivant l'intensité des problématiques.

Les domaines appréhendés :

- les stages dans le cadre de la scolarité ou de la formation pour 25 jeunes avec une issue positive pour 23
- la formation pour 12 d'entre eux, issue positive pour 8
- l'emploi pour 26 jeunes avec une issue positive pour 20 d'entre eux dont 2 CDI, 5 CDD, 2 contrats d'apprentissage, 1 entrée en Intérim classique, 10 entrées en Insertion par l'Activité Economique.

Partenariat

En 2012, le pôle éducatif de l'APSV

- a participé pour la deuxième année au groupe de travail « Engagement des jeunes dans le trafic, quelle prévention ? » sur la question de la « prévention de l'inscription dans l'économie de la rue » mis en place par la Mission de prévention des toxicomanies de la Mairie de Paris, la Mission de prévention des conduites à risques du département de la Seine-Saint-Denis, la Préfecture de Paris, l'ARS 93 et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine,
- poursuit son partenariat avec les clubs de prévention, les centres sociaux, les Antennes Jeunes, les différents services des municipalités et de l'Etat, les centres d'hébergement, de soins, les associations de quartiers, d'habitants et tout autre équipement participant de l'action éducative et sociale sur le nord-est parisien et le département de la Seine-Saint-Denis,
- a assuré la présidence de la Coordination Interassociative et Interprofessionnelle de Travail Social, du 19ème arrondissement qui existe depuis septembre 2008. Elle est sectorisée sur les secteurs Danube / Solidarité / Ardennes / Petit, et est constituée des centres sociaux Danube, Espace 19 Ourcq, J2P, des clubs de prévention spécialisée AJAM 19, OPEJ (club du canal), de l'APSV, de l'association Entr'aide et de Paris Ados Services.

Les objectifs de cette coordination sont de mutualiser les idées de chacun autour de nos actions en direction des populations du 19ème arrondissement relevant de nos secteurs d'activité. Ceci permettant à chaque intervenant d'être personne et lieu ressource pour l'ensemble des partenaires membres de la coordination. Le choix a été fait d'être d'horizons multiples mais tous en direction de la jeunesse et des familles.

En 2012, deux groupes de travail spécifiques ont été mis en place au sein de la coordination en plus des réunions plénières mensuelles : l'un autour des problématiques jeunesse, l'autre autour des actions en direction des familles.

II. L'INSERTION PAR LA CULTURE

Rappel

L'accès à la culture est un gage primordial du développement personnel de chacun. L'Association de Prévention du Site de la Villette place cet outil au centre de ses préoccupations, non seulement parce que notre association est l'émanation d'un site culturel, mais aussi par conviction qu'il est un soutien de l'insertion sociale.

Proposer d'aller à la rencontre d'une pièce de théâtre, d'une œuvre musicale ou du cirque contemporain, de s'initier aux nouvelles technologies et d'approcher les sciences, c'est offrir d'autres regards sur soi et le monde et participe à la construction d'un projet de vie. Les personnes suivies dans le cadre du dispositif insertion de l'APSV sont ainsi accompagnées sur des sorties collectives par nos équipes et encouragées à effectuer des sorties autonomes.

L'APSV propose par ailleurs un soutien en matière d'accès à la culture aux structures de travail éducatif et social partenaires, soutien destiné à encourager l'utilisation des ressources des équipements publics du site de La Villette.

Ainsi ces structures peuvent :

- découvrir le site et ses ressources,
- être orientées vers les salariés des établissements culturels du site en charge des relations avec les structures associatives et / ou de travail éducatif et social,
- recevoir tous les deux mois la lettre d'information numérique à destination des structures de travail social et / ou éducatif de Paris et de la Seine-St-Denis et les équipes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, concernant les ressources du site de La Villette, (plus de 2000 correspondants en Ile De France).
- être informées régulièrement des projets culturels, ateliers et animations mis en place par l'APSV dans le cadre de l'accès à la culture,
- monter avec nous des partenariats spécifiques pour des projets à développer ensemble,
- nous interpeller pour toute question concernant l'utilisation de l'accès à la culture dans le cadre de leurs missions.
- se voir proposer des ateliers destinés aux publics des quartiers limitrophes du site (nord-est parisien et proche Seine-St-Denis), ateliers favorisant l'accès à la culture (voir Radio Télé La Villette).

De même, les éducateurs de l'APSV participent à la Coordination Culture mise en place par l'antenne pour le 19ème arrondissement de la Délégation à la politique de la ville de la Mairie de Paris (EDL 19).

Accès à la culture / sorties culturelles

A) PERSONNES EN SUIVI APSV / INSERTION

Les sorties accompagnées

Cité de la Musique	22 personnes
Parc et Grande Halle	65 personnes
Gaité Lyrique	8 personnes
Total	95 personnes

Les sorties autonomes

Les demandes individuelles des personnes en suivi insertion à l'APSV sont encouragées, que les personnes manifestent d'ores et déjà une autonomie en matière de sorties culturelles ou qu'elles y aient pris goût suite aux sorties accompagnées, ainsi :

64 personnes ont visité les expositions de la Cité des Sciences
62 enfants liés à nos publics insertion ont effectué une sortie à la Cité des Enfants
7 personnes ont assisté à un spectacle ou visité une exposition du Parc de la Villette
15 personnes ont assisté à un concert ou visité une exposition à la Cité de la Musique
10 personnes ont assisté à un concert au Zénith de Paris
10 personnes ont assisté à un spectacle au Cabaret Sauvage

Total **168 personnes**

De plus :

12 stagiaires du Département Formation de l'APSV ont visité la Cité des Sciences

B) PUBLICS DES STRUCTURES DE TRAVAIL SOCIAL PARTENAIRES :

à La Cité des Sciences et de l'Industrie :

a - Expositions :

Centres Sociaux	110
Services éducatifs du Ministère de la Justice	50
Associations de quartier	60
Clubs de Prévention	20
Familles 75019 et Pantin	141
Centres de Loisirs scolaires ZEP	28
Maisons de l'Enfance à Caractère Social (MECS)	25
Lycée Professionnel D'Alambert, 75019	20
Total	454

b - Cité des Enfants :

Familles 75019 et Pantin	72
Centres Sociaux	80
Associations de quartier 75019	60
Total	212

NB

Une vigilance sur le sérieux des demandes ainsi que sur la cohérence de la visite avec les projets éducatifs est appliquée. Des retours ou bilans sont demandés sur l'apport de ces visites. Il est demandé aux accompagnateurs (éducateurs, animateurs, bénévoles) d'effectuer une visite préalable en équipe de travail afin de préparer leur visite.

autres équipements culturels du site :

- Parc de La Villette : 2 personnes
- La Géode : 80 personnes

Accès à la culture / ateliers Radio Télé La Villette

L'ACTION

Le dispositif RADIO TELE LA VILLETTE a pour objet de mettre en place des ateliers de réalisation de reportages radio et vidéo à La Villette pour les publics des structures de travail social et éducatif travaillant auprès des populations des quartiers en difficulté sociale situées à proximité du site (arrondissements du Nord Est Parisien et villes de la petite couronne parisienne en Seine-Saint-Denis).

Il a pour finalité la découverte et l'éducation à la culture mais également la découverte des métiers du monde culturel par le biais d'un outil ludique et éducatif.

Les buts en sont :

- l'accès à la culture
- la prévention du décrochage scolaire (aide aux dispositifs d'accompagnement scolaire)
- la prévention de la récidive (accueil TIG et Réparation Pénale / partenariat spécifique avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse 75 et 93 et le SPIP de Paris)

Les sessions de réalisation de reportages radio et/ou vidéo se déroulent avec des groupes de cinq à dix participants sur le site de La Villette, dans des lieux culturels différents. Ces ateliers sont mis en place lors des périodes de vacances scolaires, mercredis et/ou soirées ou encore en semaine dans le cadre des partenariats avec des établissements scolaires

Lors de chaque session, il est proposé au groupe de visiter une exposition, assister à un spectacle et développer autour de ces visites des outils journalistiques (prises de sons d'ambiance, tournage, rédaction d'interviews et de chroniques) et, pour les participants qui le désirent, de s'associer aux aspects techniques de post production des émissions (montage et mise en ligne) via un atelier d'initiation ad hoc. Chaque session se déroule en cinq demi-journées ou soirées.

Font exception certains ateliers mis en place en partenariat avec les services du Ministère de la Justice dans le cadre des alternatives à l'incarcération et qui peuvent ne concerner que quelques individus.

CHIFFRES 2012

Le public a été pour moitié composé de jeunes 14-18 ans, et pour moitié d'enfants 6-12 ans

15 ateliers ont été mis en place dont 6 ateliers radio et 9 ateliers vidéo

93 participants

Les productions des ateliers sont accessibles sur Internet : www.radiotelelavillette.fr

III. SOUTIEN AUX ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION ET À L'INSERTION DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

LES ACTIONS

Les actions de soutien de l'APSV aux alternatives à l'incarcération se divisent en deux parties :

- l'une consistant à une intervention locale sur le site de La Villette en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris et Seine Saint Denis.
- l'autre est développée en direction de structures du territoire parisien susceptibles d'accueillir des personnes ayant à effectuer un TIG ou une Réparation Pénale, en partenariat avec la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris.

Ces actions ont été cofinancées par la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris, la Protection Judiciaire de la Jeunesse 93, le FIPD (75 et 93).

1 Sur le site de la villette

L'APSV est habilitée depuis une vingtaine d'années par les tribunaux majeurs et mineurs de Paris et mineurs de Bobigny à recevoir et accompagner des jeunes condamnés à une peine de Travail d'Intérêt Général ou s'étant engagés auprès du magistrat à une Réparation Pénale.

Ces personnes ont à accomplir un temps de travail d'une durée pouvant aller de 20 à 210 heures pour les peines de TIG, d'une demi-journée à une semaine pour les Réparations Pénales.

Le travail des éducateurs de l'APSV consiste en la sensibilisation des salariés des équipements du site de La Villette, leur formation à l'accueil des condamnés et l'accompagnement de ces tuteurs en cas de difficulté. L'APSV est de même la « porte d'entrée » du site pour les alternatives à l'incarcération : nous recevons ainsi les personnes condamnées en entretien individuel, préalablement à un choix d'orientation pour l'exécution de la peine vers tel ou tel service, en fonction de compétences ou centres d'intérêt, ceci dans un but d'insertion ou réinsertion.

L'éducateur de l'APSV est en contact régulier avec le tuteur, passe régulièrement sur le lieu de travail pendant le déroulement du TIG afin de s'enquérir des possibles problèmes posés par le jeune (retards, absences, attitude inadaptée, ou autres), reprend avec celui-ci les manquements et repose le cadre si cela est nécessaire.

Sauf échec (le jeune n'étant pas prêt à saisir l'occasion), le déroulement du TIG ou de la Réparation Pénale dans un contexte valorisant permet à la personne concernée de restaurer une image d'elle-même souvent dégradée, de se rendre compte qu'elle est à même d'intégrer au sein d'une équipe de professionnels et de tisser des liens dans un monde qui souvent lui semblait, au départ, totalement étranger et tout prêt à le stigmatiser ou le rejeter.

Ces prises en charge participent donc aussi d'une dynamique de socialisation et de fait d'une prévention globale de la récidive.

Deux tiers des personnes ayant exécuté leur peine qui se voient offrir la possibilité de travailler sur le site de La Villette à l'issue de leur peine, dans le cadre du dispositif IAE.

BILAN CHIFFRÉ 2012 / SITE DE LA VILLETTE :

La proportion de demandes pour lesquelles l'exécution de peine n'aboutit pas est en augmentation, le jeune n'honorant pas le rendez-vous initial à l'APSV, ainsi que les rendez-vous « de rattrapage » suivants, et ce malgré le travail éducatif et de préparation préalablement mis en place par les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les jeunes capables de venir au premier entretien font quasiment tous leur peine intégralement.

En 2012, 23 dossiers ont été suivis dont 21 TIG, 14 peines ayant été effectuées intégralement (11 parisiens et 12 de Seine Saint Denis)

10 de ces jeunes gens ont, à l'issue de leur peine, demandé un suivi éducatif insertion à l'APSV avec mise en emploi sur nos structures d'insertion par l'économique et / ou ont effectué des missions rémunérées sur le site de La Villette.

Les services suivants ont accueilli cette année des condamnés :

- Régie Machinerie de la Direction Technique Spectacle du Parc de la Villette
- Régie Construction de la Direction Technique Spectacle du Parc de la Villette
- Régie Son et Audiovisuel de la Direction Technique Spectacle du Parc de la Villette
- Vestiaires de la Cité des Sciences et de l'Industrie
- Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie
- Ateliers audiovisuels de l'APSV
- Services administratifs de l'APSV

2 Sur le territoire parisien

Ont été mis en place par le service formation de l'APSV, en partenariat avec la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris et la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Paris :

→ Une action de sensibilisation de tuteurs potentiels via l'organisation et l'animation d'une rencontre annuelle destinée à informer et sensibiliser à l'accueil de personnes ayant à effectuer un TIG ou une Réparation Pénale, sensibilisation destinée aux salariés d'associations, d'équipements culturels nationaux et services de la Mairie de Paris.

→ Un module de formation et d'accompagnement destiné aux tuteurs de TIG parisiens novices et expérimentés, salariés d'association, d'équipements culturels nationaux et services de la Mairie de Paris, consistant en une formation initiale assurée par une professionnelle, la mise en place d'un groupe de parole et d'échange ainsi qu'une rencontre avec un tuteur chevronné sur son lieu de travail.

23 personnes se sont inscrites à la formation : 14 de la Mairie de Paris, 9 d'associations parisiennes.

Un bilan détaillé de cette formation figure au chapitre Formation du rapport d'activité 2012 de l'APSV.

→ La création, à la demande des participants aux formations des deux années précédentes d'outils de communication :

Un site des tuteurs, « vitrine » du tutorat à Paris et destiné à sensibiliser les personnes susceptibles de s'engager dans cette démarche.

Un annuaire des tuteurs, destiné à permettre les échanges entre tuteurs en exercice et favorisant les demandes de conseils des tuteurs débutants.

Voir : <http://travaildinteretgenerallesitedestuteurs.fr/>

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

Pour que le site de La Villette soit aussi un acteur de l'insertion et de l'emploi, l'APSV développe, depuis 1990, une activité d'Insertion par l'Activité Economique.

Sont accueillis sur ce dispositif des jeunes (16-25 ans) de faible niveau de qualification habitant à proximité du Parc de La Villette et rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle et des allocataires parisiens du RSA déclarant un projet dans le secteur artistique ou culturel (dispositif Entracte).

Sur une durée maximale de 12 à 18 mois, le passage au sein de l'APSV doit permettre de :
répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle.
d'offrir une expérience professionnelle et/ou une découverte de certains métiers.
de placer les bénéficiaires dans une dynamique positive
d'envisager, à partir des emplois occupés, une formation spécifique, un accès (ou retour) à un emploi de droit commun.

La particularité de l'APSV dans sa démarche d'Insertion par l'Activité Economique réside dans le secteur d'activité « support » de son action : les établissements culturels du site de La Villette bien sûr et, par extension, ceux de Paris et de sa proche couronne. Ce choix, étroitement lié, dans un premier temps à la situation géographique de l'association située à plein cœur du site de La Villette et à son histoire, mais qui n'implique pas la nécessité de posséder des compétences artistiques ou culturelles de la part de nos vacataires.

Ainsi, nos principaux partenaires économiques sont d'abord constitués des établissements présents sur le site : Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP), Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV), Etablissement Public de la Cité de la Musique (EPCM), Le Zénith, la Géode, La Philharmonie de Paris ...

Nous avons également développé des partenariats avec des établissements extérieurs au site comme la Bibliothèque Nationale de France (BNF), Le Cent Quatre (104), la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) du Centre Pompidou, Le FRAC Le plateau, le Centre National de la Danse (CND) à Pantin...

1. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

1.1 Trois structures juridiques interdépendantes au service de l'Economie Sociale et Solidaire

Fonctionnant en étroite collaboration avec les deux pôles d'accueil du public (jeunes sans qualification et artistes parisiens bénéficiaires du RSA), le service emploi se décline sous la forme de trois structures interdépendantes :

- une association intermédiaire « **AVEJ** » (Association Villette Emploi Jeunes).
- une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), « **INTERMIS** ».
- une EURL « **VSP** » (Villette Service Plus).

Ces trois structures interagissent en complémentarité et composent un ensemble d'insertion qui permet la mise en emploi, selon les étapes du parcours de chaque personne et selon les dispositions légales propres à chaque lieu et forme d'intervention, des publics en insertion accueillis au sein de l'APSV.

L'AVEJ, INTERMIS et VSP participent au projet global de l'APSV en tentant de répondre directement à la question de l'exclusion professionnelle et sociale. Elles doivent être en mesure, à la fois, de définir à moyen terme avec le salarié un projet professionnel cohérent mais aussi d'effectuer un suivi éducatif et social plus large.

1.2 Quelles missions de travail ?

Dans ce cadre, l'association permet au public accueilli y étant prêt ou le souhaitant, de se familiariser et/ou d'accéder sur la base de missions de travail temporaires au sein d'établissements culturels, à des fonctions :

- **d'agent et d'aide administratif (classement, archivage, mailing, saisie informatique, secrétariat, standard...),**
- **de manutentionnaire et d'aide technique, magasinage,**
- **d'agent de vestiaire,**
- **d'agent d'accueil et de gestion de flux,**
- **médiation culturelle,**
- **surveillance de concours et d'examens.**

Des missions dans une notion de parcours

La majorité de ces postes n'exigent pas à priori de qualifications et peuvent donc être accessibles à tous. Ils offrent une diversité réelle en termes de tâches et de savoirs être et donc d'apprentissage des règles qui aideront à l'accession ou au retour vers l'emploi dit « classique ». Nous pourrions ainsi évaluer l'autonomie d'une personne, son fonctionnement en équipe, ses capacités de concentration, le rythme, la fréquence et le temps de travail qui lui correspondront le plus... Autant de critères par ailleurs évolutifs, qui aideront chaque personne à déterminer ou accompagner un projet (formation, emploi ordinaire, emploi protégé...).

Cette notion de diversité de parcours et de projets est primordiale pour l'APSV qui accueille un public aux caractéristiques hétérogènes .

La mise en emploi

Après un premier diagnostic social et professionnel, un entretien d'emploi est proposé à la personne permettant d'évaluer les pré-acquis et les potentiels freins à l'emploi afin d'élaborer des objectifs en terme d'emploi. C'est l'engagement mutuel entre le candidat et l'association qui définit l'acte de candidature.

Il est en effet impératif que la personne verbalise et formalise sa volonté de travailler. De la même façon, l'employeur exposera très clairement les règles et consignes à respecter.

La mise en œuvre des parcours

Ce premier entretien placera le bénéficiaire dans un principe de réalité du monde du travail dans ses missions et devra permettre à la personne d'être actrice de son insertion professionnelle, responsable de son comportement au travail. L'augmentation ou la régression (et parfois l'arrêt temporaire ou définitif) du nombre de missions seront donc directement liées à la manière dont le salarié s'implique et respecte les règles qui lui auront été énoncées.

Ceci induit par conséquent des bilans réguliers dans un rapport professionnel entre le salarié et son employeur, mais aussi entre l'équipe emploi et les personnes chargées du suivi. Les référents insertion restent les garants du parcours.

L'emploi, outil pour l'accompagnement de nos publics

Le suivi et le soutien du projet professionnel (qu'il s'agisse d'emploi direct, de création d'activité ou de formation) reste la priorité de l'accueil au sein de notre association.

L'orientation en parallèle sur le service emploi n'est donc pas systématique et reste un outil au service d'un accompagnement plus global.

La mise en emploi, suite à l'évaluation conjointe de l'équipe socio-éducative et du pôle économique peut répondre à des demandes ou besoins formulés ou « diagnostiqués » :

découverte de métiers, première expérience professionnelle et, donc, familiarisation avec les règles et contraintes inhérentes à une situation d'activité rémunérée en vue d'une orientation vers un emploi ordinaire, construction d'un projet personnel, qu'il soit professionnel ou plus général, soutien financier ponctuel (résorption de dettes, changement brutal de situation personnelle, attente de formation, aide à l'accession au logement...), sortie de l'isolement et re-dynamisation.

II. BILAN ET DONNÉES CHIFFRÉS

L'AVEJ (Association Intermédiaire):

22 940 heures de travail

169 salariés au cours de l'année

INTERMIS (ETTI):

20 889 heures de travail

50 salariés au cours de l'année

V.S.P (SARL):

5807 heures d'encadrement

4 personnes en Contrat à Durée Indéterminée

Récapitulatif des heures de 2007 à 2012

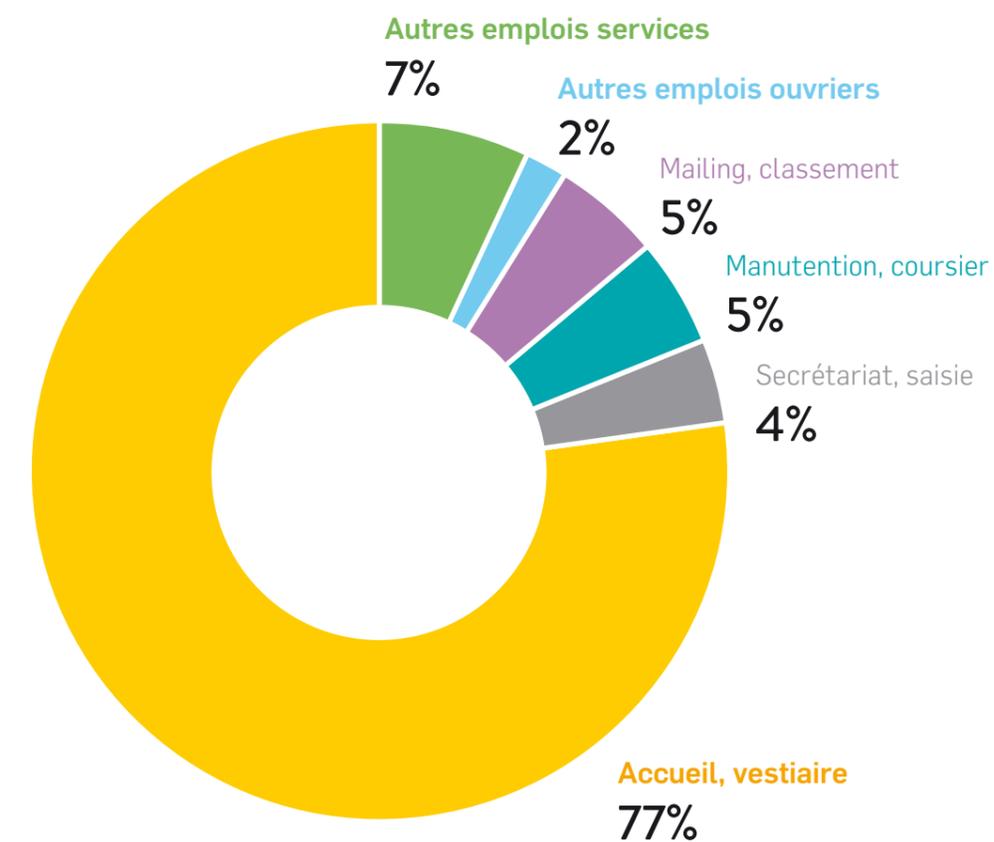
En heures	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AVEJ	25 695	26 966	25 472	28 654	26 480	22 940
VSP	8 323	1 857	2 641	1 762		
INTERMIS	6 371	14 114	17 555	19 023	22 392	20 889
TOTAL	40 389	42 937	45 668	49 439	48 872	43 829

En 2012

▶ 43 829 HEURES DE TRAVAIL SUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

▶ 169 SALARIÉS EN INSERTION
(27 Équivalents Temps Plein)

RÉPARTITION DES HEURES PAR NATURE DE MISSION



III. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES PAR STRUCTURE

Nous relevons une légère baisse de l'activité par rapport à l'exercice précédent, confirmant la baisse conjoncturelle annoncée en 2011.

L'AVEJ

La légère baisse de l'activité de notre Association Intermédiaire trouve plusieurs raisons dans son analyse. Outre une baisse conjoncturelle, l'AVEJ a perdu un marché important sur le recours à « l'emploi non qualifié » du marché global de « prestations d'intérim dans le secteur tertiaire » à Universcience.

Enfin, nous pouvons constater en 2012 (comme l'année précédente) une moins grande arhythmie de notre activité au long de l'année. Les mois d'été restent une période de moindre activité. L'augmentation significative en fin d'année (projets événementiels et plus forte activité sur les vestiaires) est atténuée en 2012 par l'absence de missions longues « traditionnelles » en novembre et décembre auprès d'UNIVERSCIENCE comme nous l'évoquions plus haut.

La légère baisse d'activité auprès de certains de nos partenaires structures culturelles parisiennes n'a pu être compensée par nos petits clients comme l'année précédente. C'est principalement ces petites structures qui n'ont plus fait appel à nous, la conjoncture leur étant plus fortement défavorable.

INTERMIS

La bonne santé d'INTERMIS en terme de volume d'activité est importante pour notre travail car elle permet d'inscrire les personnes que nous accompagnons dans une logique de parcours d'insertion en proposant, suite à des interventions ponctuelles via l'AVEJ, des missions plus longues, plus régulières et plus qualifiées et les accompagne vers l'emploi durable ou la possibilité de formations complémentaires. Cette année une légère baisse du nombre d'heures réalisées par rapport à l'exercice précédent (Un peu moins de 1500 heures par rapport à l'exercice 2011). L'activité est considérée comme stable.

Deux phénomènes expliquent cette baisse :

- le partenariat établi avec Le 104 établissement culturel parisien reste stable mais le 104 connaît les mêmes restrictions budgétaires, les besoins en personnels sont de plus en plus ajustés. Le 104 privilégie également des recrutements en direct lorsque cela est possible des personnes en fin de parcours d'insertion afin de leur permettre une meilleure intégration dans l'emploi durable dit « classique ».
- Comme nous l'évoquions précédemment pour l'Avej, c'est aussi une année marquée par la perte des demandes d'intérimaires des petites structures.

Toutefois, l'activité d'INTERMIS continue de reposer essentiellement sur deux clients principaux ce qui rend l'association très dépendante. Notre principal objectif de 2012 fut d'entamer une démarche de développement afin de diversifier nos lieux d'interventions en intensifiant les réponses aux appels d'offres de marchés publics des établissements culturels parisiens.

VILLETTE SERVICE PLUS (VSP)

Concernant notre EURL, VSP, il n'y a pas eu de phénomènes particuliers autres que ceux énoncés les années précédentes. La poursuite des travaux de réaménagement sur le site de la Cité des Sciences et de l'Industrie a impacté de manière plus importante l'activité en 2012 du fait de la fermeture programmée du CCV (Centre des Congrès de La Villette). L'activité de vestiaires événementiels auprès des clients du CCV représente une activité fluctuante mais nécessaire à la bonne santé financière de VSP.

Pour mémoire, si l'exercice 2011 fut satisfaisant en terme d'activité pour notre EURL, la fin de l'année a néanmoins été marquée par la fermeture du Cinéma Louis Lumière de la Cité des Sciences et de l'Industrie (VSP gère l'accueil et la distribution des lunettes pour l'exploitation de ce cinéma en relief) pour cause de travaux de rénovation au sein de cet établissement.

En effet le Cinéma Louis Lumière a de nouveau ouvert ces portes en octobre 2012. VSP a obtenu le marché de gestion pour quatre mois. Pour des raisons propres à Universcience ce marché ne sera pas renouvelé en 2013.

Une attention particulière continuera toujours à être portée sur la qualité des prestations qui nous sont confiées par nos partenaires économiques, que ce soit sur des marchés et conventions signées pour la gestion des vestiaires du Musée de la Musique et d'UNIVERSCIENCE et pour les prestations événementielles de vestiaire. Nous espérons également pouvoir diversifier nos lieux d'intervention sur le site, notamment auprès des organisateurs d'événements et de salons accueillis à la Grande Halle de La Villette et auprès d'autres structures culturelles.

Nos partenaires économiques « hors site »

Comme nous l'évoquions en préambule, l'activité auprès de nos partenaires « hors site » est en nombre d'heures, légèrement plus importante (+10%) que notre activité « sur site ».

Les structures culturelles restent bien sûr le cœur de cible de cette recherche, l'environnement de celles-ci apportant toujours une plus-value et une valorisation des postes peu ou pas qualifiés sur lesquels nous basons notre travail.

Par ailleurs, notre savoir-faire et notre connaissance de ces entreprises facilitent notre démarche commerciale.

Les structures partenaires « hors site » de l'APSV ne forment pas un groupe homogène et participent à cette volonté de pouvoir proposer un éventail toujours plus large de propositions à notre public en insertion.

Nous citerons pour exemple :

- La Bibliothèque Nationale France (BNF) liée à l'AVEJ par convention depuis 1999, faisant appel quotidiennement à nos vacataires en renfort de leurs équipes de vestiaire et proposant régulièrement aux personnes que nous accompagnons des CDD à temps partiel à l'issue de leur parcours d'insertion et après « fidélisation » auprès de cet établissement,
- Le Centre National de la Danse (CND) de Pantin, également partenaire privilégié et fidèle de nos structures d'Insertion,
- Le FRAC Ile-de-France, qui, depuis sa création, propose à nos vacataires des missions d'accueil du public, de surveillance des œuvres exposées et de médiation culturelle au Plateau, son antenne dans le 19ème arrondissement,
- L'ADAMI, partenaire et soutien de notre action depuis de nombreuses années qui a, depuis 2010 élargi le champ de ses propositions de mission en faisant appel mensuellement à nos publics en renfort sur un poste d'accueil et de standard téléphonique,
- La Mairie de Paris (DAC), faisant appel à nous sur des grandes opérations de mise sous pli, mais aussi du tractage pour certains événements parisiens.

Les projets évènementiels de l'année 2012

L'activité évènementielle a, depuis quelques années, une incidence sensible sur notre activité et notre positionnement sur de tels projets et influe de manière conséquente sur la typologie même de notre activité.

Les missions que nous pouvons proposer sont de fait plus qualifiées et représentent souvent une forte sollicitation sur un temps donné.

Deux opérations d'envergure désormais « traditionnelles » ont, cette année encore, marqué la fin de l'année 2012 :

- La « **Nuit Blanche 2012** » ; Depuis 2005, l'AVEJ met à disposition des agents d'accueil et de médiation lors de cet événement organisé par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Mairie de Paris. Sur l'édition 2012, 18 agents ont eu à gérer l'accueil et la gestion de flux sur 4 points répartis dans Paris pendant la durée de l'événement. 10 salariés en insertion sont également intervenus dans le cadre de cette édition Nuit Blanche au 104 « Permission de minuit », afin de compléter les équipes de cet établissement pour l'accueil, la gestion de flux et la médiation culturelle.

Au total, ce sont donc 28 personnes qui sont intervenues via notre Association Intermédiaire AVEJ sur cet événement culturel parisien d'importance.

- **Le Salon International du Livre et de la Presse Jeunesse de Montreuil.** C'est une collaboration régulière qui existe désormais entre l'AVEJ et CPLJ93, association ayant notamment pour mission l'organisation et la promotion de l'événement. Depuis 2004, un grand nombre de vacataires interviennent sur des missions de liftiers, tractages, manutention. 15 salariés ont été mobilisés en 2012 sur cet événement.

Les clauses sociales associées aux marchés publics

Depuis quelques années, des clauses sociales sont développées lors de la mise en concurrence sur les appels d'offre de marchés publics.

Ces clauses de « mieux disant social » prennent différentes formes : allotissement d'un marché plus global, obligation pour le titulaire de faire appel à des structures d'intérim d'insertion, obligation de recrutements pour certains postes de demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minima sociaux et/ou personnes suivies sur un territoire défini par des associations d'insertion...

L'article 30 du code des marchés publics prévoit par ailleurs la possibilité de proposer un appel d'offre, directement destiné à des structures d'Insertion par l'Activité Economique, portant sur « l'insertion sociale et professionnelle de publics au moyen de prestations ».

Cette disposition particulière ne porte alors pas spécifiquement sur la prestation à fournir, même si celle-ci reste le support pouvant permettre un travail plus global d'insertion. Ce type d'appel d'offre est particulièrement intéressant pour le travail d'une structure comme la nôtre car elle permet de mettre en place avec le donneur d'ordre un réel partenariat, soutien de notre travail d'Insertion par l'Activité Economique et de travailler sur les parcours d'insertion de nos publics, des points réguliers permettant une réelle mise en parallèle de l'évolution de la situation sociale et personnelle de nos publics et leur mise en emploi.

Les clauses sociales au sein des appels d'offre de marché public sont peu mises en place dans le secteur culturel et la particularité de l'article 30 est assez rarement utilisée pour être soulignée.

2 structures partenaires de l'AVEJ et INTERMIS ont fait le choix de ce type de partenariat et, depuis quelques années, nous font confiance en faisant appel à nos prestations tout en appuyant de manière efficace notre travail en direction de nos publics.

→ **Le 104**, équipement culturel parisien d'envergure situé à proximité directe du Parc de La Villette.

Dans ce cadre, un appel d'offre de marché public portant sur « l'insertion sociale et professionnelle de publics de proximité au moyen de prestations d'accueil du public » a été obtenu, depuis la période de préfiguration de l'établissement, par l'AVEJ pour de la mise à disposition ponctuelle de personnel.

Intermis s'est positionné sur un second marché fin 2008, nous permettant de consolider notre partenariat avec l'établissement.

Ce marché d'insertion porte sur des fonctions d'accueil et de médiation. Les agents embauchés via notre ETTI venant renforcer l'équipe d'accueil recrutée par le 104.

Le recrutement de l'équipe d'accueil pour des durées de 6 mois à 1 an nous permet de travailler à moyen terme sur la qualification et le parcours de ces personnes.

Des points réguliers avec les personnels du 104 nous permettent une réelle mise en parallèle de l'évolution de la situation sociale et personnelle de nos publics et leur mise en emploi.

C'est dans le personnel mis à disposition par INTERMIS que le 104 puise lors de ses besoins de recrutement. Ainsi, plusieurs salariés en insertion ont ainsi pu être embauchés en contrat direct, donnant tout son sens aux parcours d'insertion mis en œuvre en partenariat avec cet établissement (interventions ponctuelles via l'AVEJ, missions longues et régulières via INTERMIS, éventuelle embauche en CDD par le 104).

→ Les interventions à la **BPI**, permettent aux personnes que nous accompagnons d'être intégrées à des équipes constituées, à temps partiel (et selon un emploi du temps permettant d'organiser une activité artistique et/ou une recherche d'emploi/formation en parallèle) et sur une durée de 4 mois. Cet engagement à moyen terme est particulièrement structurant pour nos publics.

A l'instar du 104, la BPI est depuis 2006, le marché ayant été renouvelé plusieurs fois par appel d'offre du même type, devenue bien plus qu'un simple partenaire économique, en valorisant notre travail d'insertion et en s'impliquant dans celui-ci.

Avej et Intermis vivier pour les recrutements en direct de nos partenaires économiques.

Nous évoquons plus haut, les recrutements en direct par nos partenaires, des salariés ayant bénéficié de missions de travail dans leurs établissements tels que le 104, la BNF, l'ADAMI...

Nous constatons également que d'autres partenaires et notamment ceux du parc de la Villette font appel à nos services lors de leur recrutement sur certains postes : accueil, administratif...

Pour l'année 2012 :

- L'EPPGHV : 3 agents d'accueil pour la saison culturelle et 10 agents polyvalents pour le cinéma de plein air.
- Le ZENITH de PARIS : 1 agent de sécurité
- Le CNSMDP : 1 responsable des agents d'accueil
- Le Cent Quatre : 1 électricien, 1 machiniste (En intermittenance spectacle)

IV. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF DU PUBLIC « JEUNES »

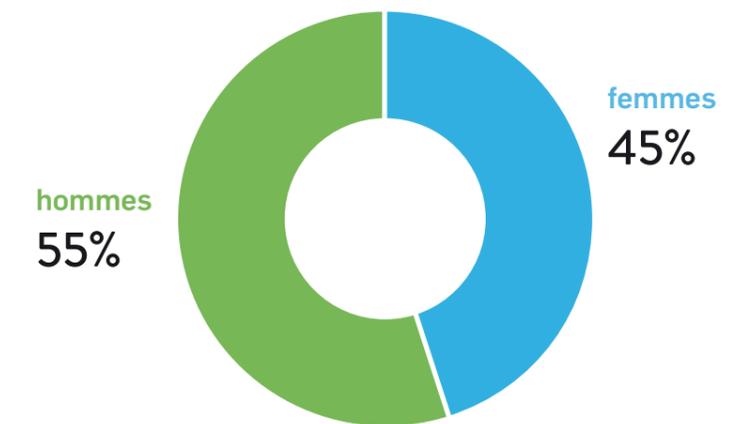
En 2012, 82 jeunes ont été suivis dans le cadre de nos structures d'insertion par activité économique. Parmi eux 78 personnes ont intégré le dispositif en 2012.

Nous accueillons des jeunes âgés de 18 à 26 ans.

Dans le cadre de sa mission générale de prévention, l'APSV (Association de Prévention du Site de la Villette) permet aux jeunes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accéder à un emploi tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'un suivi socioprofessionnel et éducatif.

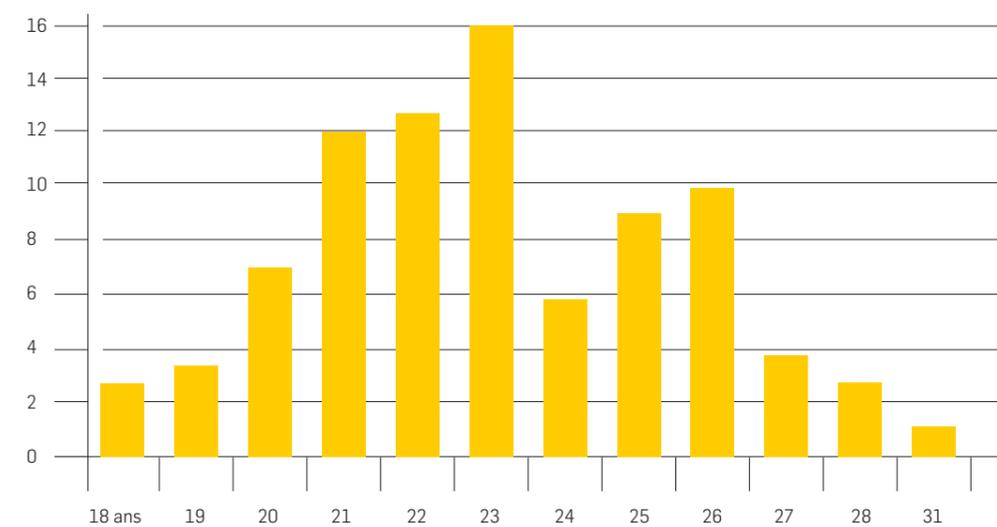
Tout en effectuant des missions de travail, les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leur projet d'insertion. Pour se faire, l'équipe s'est dotée d'outils et de méthodologies pour répondre aux sollicitations du public en prenant en compte les situations particulières des jeunes. Nous nous appuyons également sur nos réseaux de partenaires. Nous n'effectuons pas de sélection et restons vigilants sur la question de l'égalité de traitement des personnes à l'entrée du dispositif.

Sexe

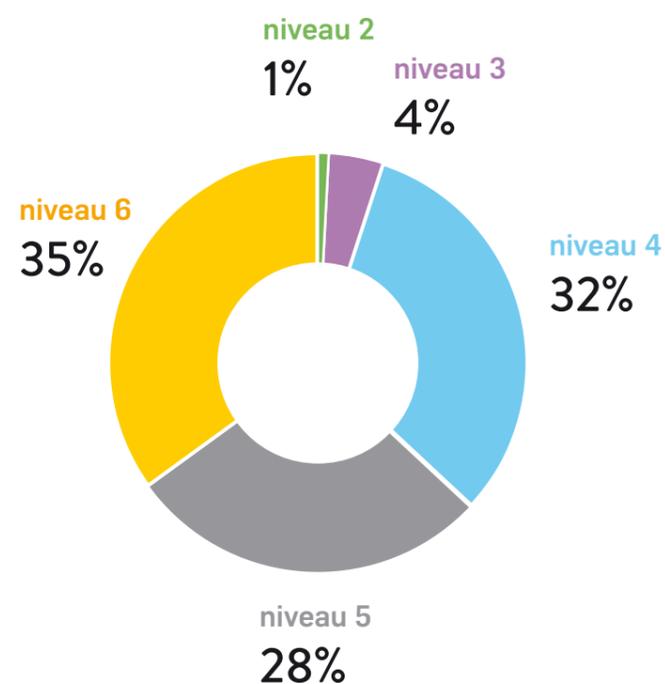


46 Garçons et 36 Filles

Repartition des jeunes vacataires par age



Les niveaux scolaires



En 2012 Les jeunes sans qualification représentent une part significative 35% ainsi que les jeunes avec un niveau BAC à 31%.

Le faible niveau de formation est une des caractéristiques des jeunes accompagnés au sein de nos structures.

Orientation des jeunes vers l'APSV

	Jeunes	%
Mission Locale / Pôle Emploi	64	77
Autres Structures Locales d'Accompagnement	9	12
Candidatures spontanées	8	10
TIG / Terrain	1	1
Total	82	100

La première source d'orientation des jeunes vers nos structures reste nos partenaires. La part des orientations de la Mission Locale est très importante : **77%**

Les jeunes intègrent nos structures suite à une demande spontanée d'accompagnement. En 2012, 10% des jeunes suivis dans le dispositif nous ont sollicités suite à des informations qu'ils ont obtenues par leur propre réseau relationnel.

La part des jeunes recrutés sur le terrain est de 1 %.

La durée de cet accompagnement est de 12 mois et vise à aider les jeunes à retrouver leur place dans la société en tenant compte de leurs difficultés sociales.

Le parcours à l'APSV permet aux jeunes de pouvoir se poser, de réfléchir sur leurs objectifs professionnels et d'acquérir ou d'enrichir leurs expériences. Tout au long de ce parcours, dans une approche de valorisation, nous accompagnons les jeunes à prendre confiance en soi. Ce travail se fait en lien direct avec nos dispositifs IAE.

L'organisation de l'activité tient compte des difficultés du jeune. Pour la grande majorité, l'insertion par l'activité économique représente une solution adaptée. Cependant, des difficultés sociales et personnelles suffisamment importantes n'ont pas permis la mise en emploi de certains jeunes.

Résultats des sorties du dispositif 2012

Au 31 décembre 2012, 28 jeunes sont sortis du dispositif.

Sortie dynamique		Sortie positives		Autres sorties	
Emploi durable	6 jeunes	Entrée en formation	4 jeunes	situation inconnue Sans nouvelles	6 jeunes
Emploi de transition	4 jeunes	Emploi d'insertion		Maladie chômage	4 jeunes 4 jeunes

En 2012, 44% de ces jeunes sont sortis du dispositif pour un emploi en contrat de droit commun, ou pour entrer en formation.

Nous souhaitons également valoriser les sorties du dispositif des jeunes en situation de demandeurs d'emploi indemnisés. Malgré le caractère précaire de ce type de sortie, ces jeunes sont sensibilisés à la possibilité de bénéficier de financement de leurs projets de formation par le biais du Pôle Emploi. Cela peut être la prochaine étape de la mise en place de leur projet professionnel.

Pour un certain nombre de jeunes, il s'agit de continuer leurs parcours d'insertion.

L'alternance missions de travail et accompagnement rapproché continue à porter ses fruits : les jeunes multiplient les expériences professionnelles, capitalisent des compétences et s'impliquent pour définir et mettre en place leurs projets professionnels.

L'approche socioprofessionnelle et éducative menée au sein de notre structure par l'équipe pluridisciplinaire a permis aux jeunes de réfléchir et d'analyser leur propre problématique dans une relation d'aide basée sur la confiance et le respect.

PERSPECTIVES 2013

- Conforter et renforcer le taux des sorties positives des jeunes accompagnés
- Augmentation du nombre de jeunes dans le dispositif.
- Mise en place d'outils d'accompagnement (livret d'accueil, livret de parcours et nouvelle base de données (Filemaker 12))
- Mise en place du projet «emploi et santé pour les jeunes accompagnés dans le dispositif».

IV. ENTRACTE

Public et objectifs

Le dispositif « Entracte » accompagne les bénéficiaires du RSA artistes parisiens.

L'OBJECTIF D'ENTRACTE

L'objectif que poursuit le dispositif Entracte est l'autonomie.
L'autonomie sur le plan financier et l'autonomie sur la construction du parcours professionnel.

L'autonomie financière se concrétise par la possibilité pour l'allocataire, d'obtenir dès son entrée dans le dispositif des missions de travail.

A l'issue du parcours, cette autonomie se matérialise par l'obtention d'une solution d'emploi et rémunératrice. Notre pédagogie d'accompagnement et la spécificité de notre accompagnement sont les garants de nos résultats de sorties positives vers l'emploi.

L'autonomie de la gestion de son temps et de ses priorités se réalise dans le cadre du processus de réinsertion professionnelle. C'est l'allocataire qui va définir son plan d'action au sein du dispositif Entracte. Sur ce dispositif Entracte, l'allocataire est acteur de son parcours : il peut privilégier l'emploi par l'intermédiaire de l'IAE et/ou l'accompagnement.

L'accompagnement du dispositif entracte

L'accompagnement Entracte se réalise sur une période d'une année.
Cette année permet de vivre un temps de maturation pour inventer des solutions concrètes et souples et se positionner sur un plan financier, professionnel et artistique, si nécessaire.

La logique de ce projet permet de proposer un cadre propice, où tout est mis en place pour favoriser la reprise d'une activité professionnelle complémentaire à l'activité artistique.

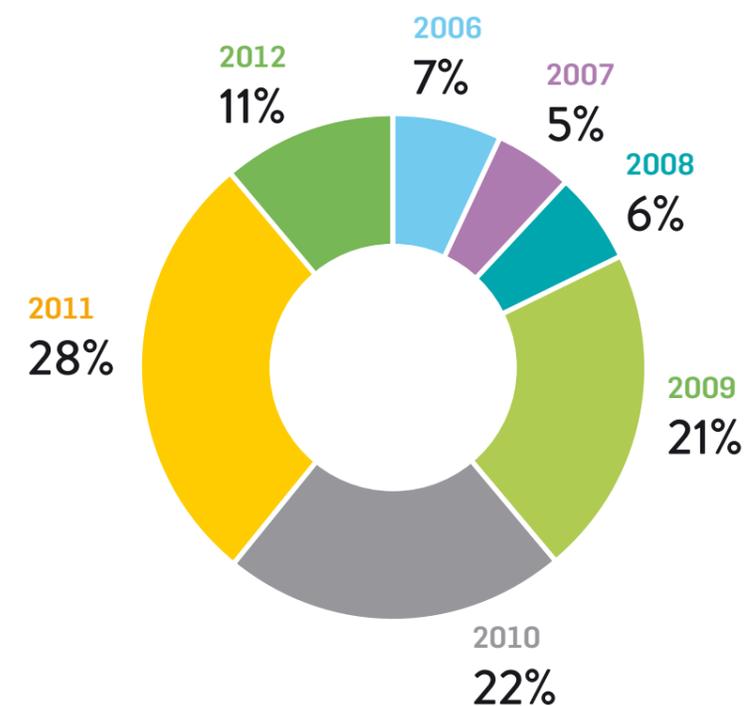
LA TYPOLOGIE DE LA POPULATION

Repartition/genre

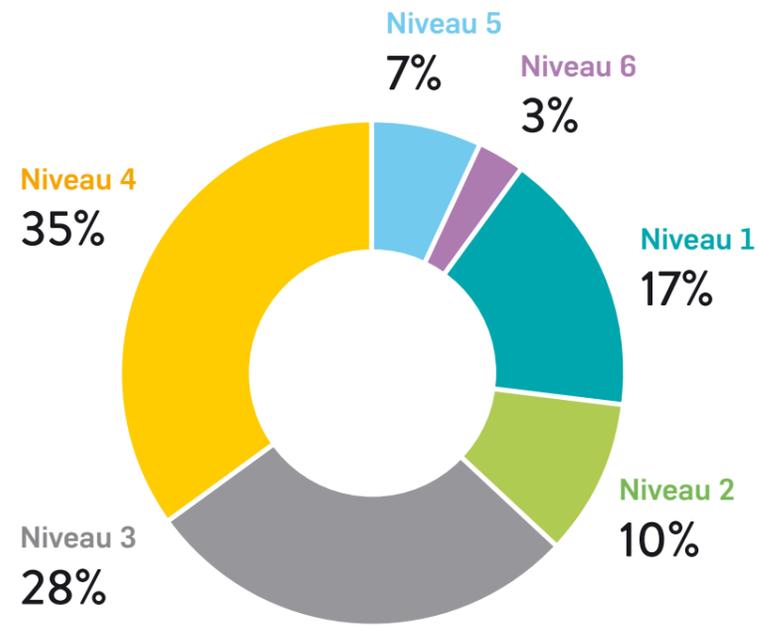


61 % sont des hommes et 39% des femmes.

Date d'inscription au rsa



39% sont dans le RSA depuis deux ans,
40% depuis quatre ans, 21% depuis plus de quatre ans.



55% des allocataires ont au moins le niveau 3.

Niveau d'étude

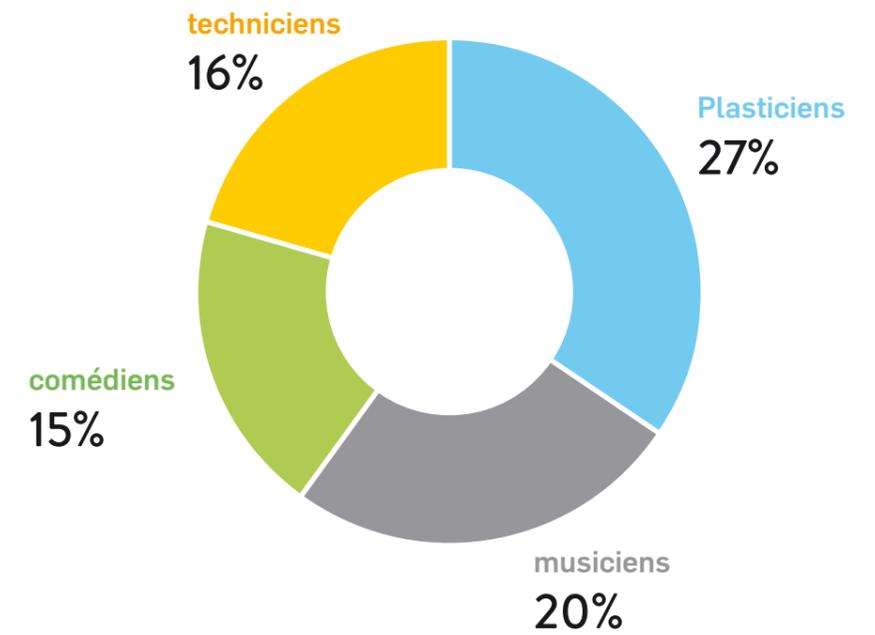
Les niveaux d'études correspondent :

- Niveau 1: Bac + et au-delà
- Niveau 2: Bac +3 ou équivalent
- Niveau 3: Bac +2 ou équivalent
- Niveau 4: Bac ou équivalent
- Niveau 5: CAP, BEP ou équivalent
- Niveau 6: Niveau inférieur au CAP, BEP

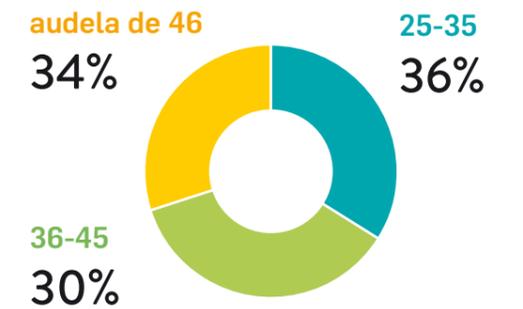
Discipline artistique

Les disciplines artistiques les plus représentées sont

- Les plasticiens : 27%
- Les musiciens 20%
- Les comédiens 15%
- Les techniciens 16%



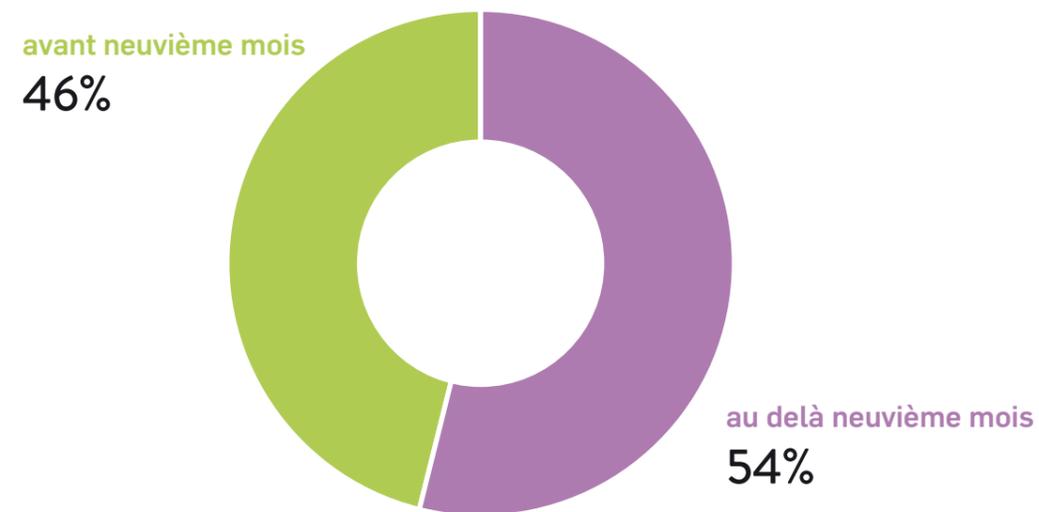
Repartition de l'age



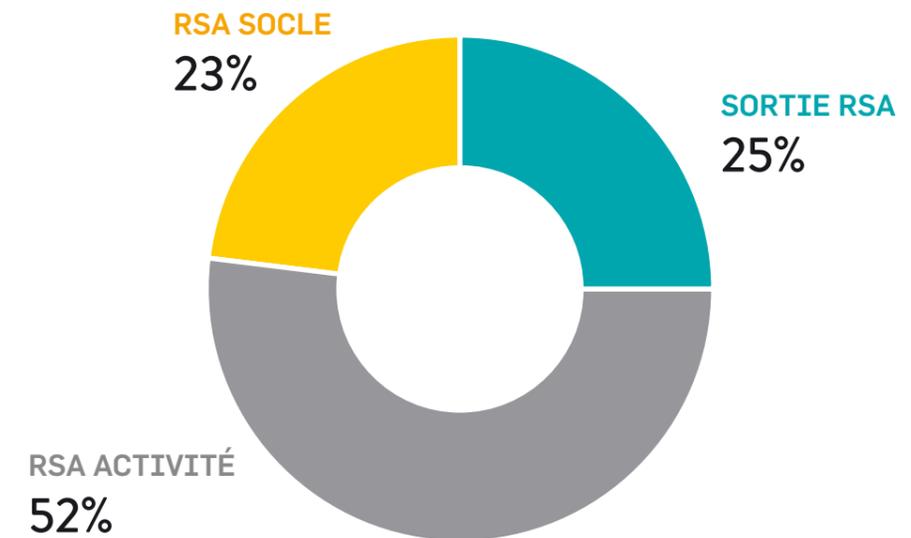
Nous constatons une forte progression des allocataires reçus au-delà de 46 ans, soit 34% du public Entracte.

Les temps d'accompagnement

Les temps d'accompagnement sont distribués de manière harmonieuse entre 4 mois et 14 mois au maximum. Nous observons que 54% des personnes trouvent des solutions au delà de 9 mois, et 46% sortent du dispositif avant 9 mois.



Le RSA



Pour les personnes sortantes du dispositif Entracte : 25% sortent du RSA, 52% sont dans le RSA activité, 23% sont dans le RSA Socle.

N.B : Le RSA activité, a pour vocation de compléter un revenu ou un salaire à hauteur d'un SMIC mensuel.

LES CONSTATS :

Une partie des allocataires passent du RSA socle au RSA activité grâce aux activités ponctuelles proposées par notre association intermédiaire.

Le temps transitoire d'un an proposé par le dispositif entracte permet à un certain nombre de mener des choix professionnels et d'intégrer dans leur projet de vie des alternatives sur l'axe de l'autonomie financière.

Certains accèdent à des emplois sur du temps partiel et/ou en intérim en poursuivant la mise en œuvre de leur projet artistique, qui leur est nécessaire (ce qui explique qu'un certain nombre reste avec un RSA activité, temps partiel avec une rémunération au smic).

D'autres poursuivent un objectif de reconversion ou de modification professionnelle avec la mise en place de plan de formation ou de contrat aidé, notamment.

D'autres bénéficient de retours à des missions d'intermittence dans le cadre de leur activité artistique.

Les sorties

Nous avons accueillis 84 allocataires sur le dispositif Entracte en 2012. Nous distinguons deux types de sorties : les sorties sans emploi (allocataires avec lesquels l'accompagnement est entravé par des problématiques diverses : déménagement, santé, autres) et les sorties positives.

Les sorties dynamiques représentent 68% des allocataires CDI, CDD, contrats aidés, retour à l'intermittence, Intérim, création d'activité

Cet accompagnement permet à chacun des bénéficiaires de trouver des solutions concrètes et souples, de trouver un rythme d'activité adapté avec des pistes à explorer sur du court, moyen et long terme. Cette démarche génère des résultats quantitatifs positifs au regard des résultats des sorties.

Les retours référents représentent des allocataires qui sont accompagnés dans le dispositif. L'accompagnement n'a pas pu aboutir pour plusieurs raisons : santé, freins à l'emploi, difficulté à se positionner. Dans tous les cas, l'accompagnement proposé dans le dispositif Entracte représente une étape d'évaluation pour l'allocataire et le référent CAPI ou Pole Emploi.

La place de la culture

L'accès à la culture a fait partie intégrante du processus d'insertion du dispositif Entracte.

Nous organisons des sorties culturelles accompagnées sur des spectacles vivants ou expositions à destination des personnes en insertion professionnelle sur l'ensemble des établissements de la Villette.

L'accès à la culture permet un lieu d'échanges et de rencontres sur un espace commun qui fait lien de convivialité, en dehors des missions emploi.

Ses sorties offre un sentiment de reconnaissance pour ceux qui ont participé à l'activité du lieu en y ayant assuré ponctuellement des missions.

L'accès à la culture accompagné vise aussi à encourager des sorties autonomes et à utiliser des ressources du site de la villette.

En 2012, Les personnes accompagnées ont participé aux sorties culturelles suivantes: à la cité de la Musique « Amadou et Myriam ». Au Festival Haute Tension : « l'après midi d'un Foehn » « Vortex ». A la GHV « Sidi Larbi Cherkaoui » et « Decouflé ». Les cirques « Circa » et « XY ». Visite de la Cité des Sciences et de la Cité de la Musique.

120 personnes ont participé à ces sorties.

Quelques initiatives en 2012

Pour les bénéficiaires, ce dispositif propose un accompagnement de manière individuelle. Nous avons favorisé les moments en collectif dans les actions suivantes :

- Création du Club « artiste au RSA et emploi complémentaire », avec une convention de la cité des métiers.
- La participation pour les séniors à des actions de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations : 12 personnes ont participé à ces actions.
- Pour l'équipe, nous avons mis en place des nouveaux outils de suivis. Nous avons pu travailler sur notre nouvelle base de données qui va nous permettre d'optimiser nos fiches de suivis Nous avons également partagé toutes les informations relatives à notre organisation de travail. Cette organisation partagée permet à chaque salarié de mieux se rendre compte de l'évolution du travail de chacun dans la cohérence des objectifs du projet Entracte.

CONCLUSION

Le projet Entracte existe depuis onze ans en partenariat de la ville de Paris. Ce dispositif original permet une plus grande cohérence dans une logique d'insertion où l'allocataire artiste est respecté dans son identité.

Le « risque » qu'il va prendre pour sortir des minima sociaux et pour travailler son parcours et son autonomie financière peut exister grâce à tous les supports du dispositif Entracte.

En effet, cet accompagnement permet une remise en confiance sur l'emploi par étape, c'est un dispositif cohérent où l'allocataire devient l'acteur de son parcours, garant majeur de son insertion et son autonomie.

ACTIONS DE COORDINATION LOCALE

1. PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMPLOI 19^{ÈME}

COORDINATION

En 2006/2007, l'APSV a conçu et mis en œuvre une formation/action lutte contre les discriminations à l'emploi dans le 19^{ème} arrondissement à destination des personnels de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social du territoire. Cette formation a abouti à l'élaboration d'un plan d'action territorial dont l'association assume la coordination depuis décembre 2007. Le Plan d'action, soutenu et financé par la DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse et des sports, et de la Cohésion Sociale), le Conseil Régional Ile de France et la Ville de Paris (Mairie du 19^{ème} arrondissement, Directions du développement économique et de la Politique de la Ville et de l'Intégration), est expérimental et préfigure une diffusion vers d'autres territoires parisiens.

En 2012, par rapport aux années précédentes, les activités ont été poursuivies pour assurer la pérennité de la prise en compte territoriale des problèmes de discriminations à partir de trois objectifs principaux :

- identifier les discriminations sur le territoire en renforçant l'accompagnement juridique,
- sensibiliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- mobiliser l'ensemble du territoire économique et politique.

ACTIONS DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DANS L'ACCÈS AUX STAGES

En 2012, des actions en faveur de l'égalité dans les stages et apprentissages ont eu lieu avec les entreprises, les collèges du territoire.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT PARRAINAGE POUR LES COLLÉGIENS DE 3E

Pour rappel en 2011 les douze collèges du 19^e ont signé une Charte de Parrainage avec une vingtaine d'entreprises, pour favoriser l'accès aux stages de 3^e des élèves qui en sont dépourvus par manque de réseau familial. Ce qui a permis **en 2012 d'offrir des lieux d'accueil pour environ 160 élèves de l'arrondissement.**

Parmi les 25 entreprises signataires, nous retrouvons les Établissements du parc de la Villette : L'établissement du Parc et la Grande Halle de la Villette, la Cité de la Musique, Universcience, le Conservatoire National Supérieur musique et de danse de Paris. De plus d'autres entreprises du territoire se sont engagées en signant la Charte telles que BNP Paribas, Monoprix, Pierre&Vacances et Center Parcs, Atelier des Compagnons, Immobilière 3F, CFDT, AG2R La Mondiale, La Poste, Fides Solutions, Centre Paileron, Holiday Inn, le Cours Florent, le 104, La Ligue de l'enseignement, la CPAM, la CRAMIF, Ixoria Invest, Ixoria Assurance et Activ'Flandre.

Un premier temps de bilan avec les collèges d'une part et les entreprises, d'autre part, a été organisé à la Mairie du 19^e. Celui-ci a permis de dresser un bilan qualitatif de l'action et des préconisations. Dès la rentrée en septembre 2012, les entreprises ont formalisé des parcours de découverte afin d'accompagner au mieux les élèves dans l'observation des métiers. Les collèges doivent veiller à l'affectation des élèves afin de faire correspondre le parcours proposé par l'entreprise et les motivations des jeunes. Lors du bilan, a émergé le **profil des élèves** ayant bénéficié du dispositif : on observe un nombre légèrement plus élevé de garçons que de filles. Au niveau scolaire les élèves semblent avoir quelques difficultés pour la plupart, cependant 25% ont des très bons résultats scolaires. La première raison est celle d'un refus de la part de l'entreprise ainsi que du manque de réseau familial et du manque d'initiative.

PREMIER TEMPS DE FORMATION SUR LE GUIDE « STAGES EN ENTREPRISE : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ »

Le guide réalisé par l'APSV et financé par la DRJSCS « Stages en entreprise : promouvoir l'égalité » créé en 2011 a pour vocation d'être un support pour des temps de formation à destination de toute structure accueillant des personnes pour tout type de stage. **Un premier temps d'échange des pratiques a eu lieu avec les entreprises signataires de la Charte de parrainage.** Les entreprises présentes ont échangé sur les pratiques d'accueil des stagiaires de niveau bac professionnel ou d'études supérieures. Elles sont tombées d'accord sur le fait qu'en fonction de la typologie du stage, l'accueil et l'accompagnement doivent être adaptés. Les outils proposés par le guide comme l'offre de stage ou l'évaluation des compétences acquises par le stagiaire sont semblés pertinents et utiles.

SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DES COLLÈGES DU 19E

La 1ère sensibilisation à la lutte contre les discriminations à destination des collèges du 19e a eu lieu à l'APSV. Les collègues étaient représentés soit par les Principaux adjoints soit par les CPE et, dans certains cas, le Principal pouvait être accompagné soit du professeur principal soit du CPE.

Une douzaine de personnes a été formée à la Loi du 16 novembre 2001, ce qui a permis de définir la notion de discrimination juridiquement et de la relier à la question des stages dès ceux de 3e. Ont été abordés aussi les stéréotypes et préjugés ainsi que l'effet pygmalion avec des exemples concrets.

ACTIONS À DESTINATION DES ENTREPRISES

Dans la continuité de la collaboration entre la DIRECCTE et l'APSV sur le plan d'action LCD du 19e il a été décidé de travailler cette fois sur **une nouvelle action expérimentale** : un module d'accompagnement à destination des entreprises afin de recruter sans discrimination les personnes dites « Séniors ».

Le module se composant de deux ateliers collectifs et un accompagnement en interne à l'entreprise a proposé de réfléchir sur la définition de « Qui est un-e Senior », et déconstruire les stéréotypés qui sont associés. Ensuite, ce module a permis concrètement de produire des outils visant à objectiver les procédures de recrutement afin de valoriser les compétences. **L'accompagnement a concerné 10 structures et 18 salariés de ces structures.** Voici la liste des entreprises présentes : Autolib, Synergie, la Cité de la Musique, Le Groupe Labrenne, Les Unis-Verts, Sous Mon Toit, Mozaik RH, l'AVEJ, Plaine Commune en tant qu'employeur, la CPAM de Paris.

ACTIONS À DESTINATION DES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES À L'EMPLOI

Session de sensibilisation trimestrielle

La sensibilisation demeure l'un des axes essentiels du Plan d'action pour deux raisons : le besoin des acteurs du territoire est constant, et de plus cela reste un moyen de mobilisation et de renforcement du maillage territorial. Quatre sessions de sensibilisation d'une journée chacune ont eu lieu courant 2012, à destination des nouveaux-nouvelles salariées-s structures partenaires du Plan LCD. Environ cinquante-cinq personnes ont été sensibilisées à la loi du 16 novembre 2001. De plus, des sensibilisations peuvent avoir lieu en équipe en interne aux structures du 19e, qui ont concerné trente personnes.

En tout plus de 80 professionnels des structures sociales du territoire ont été sensibilisés en 2012.

LE REPÉRAGE DES CAS DE DISCRIMINATION SUR LE TERRITOIRE

Depuis 2011, le « Réseau Repérage » est un ESPACE constitué pour les professionnels des structures du champ social et de l'emploi afin de mieux identifier et recenser les situations potentielles de discriminations. Il s'agit d'un système de vigilance sur le territoire à la fois par rapport aux demandes discriminatoires de la part des entreprises et par rapport aux témoignages des publics accueillis dans les structures.

Le Réseau Repérage en 2012 a produit **une centaine d'affiches et flyers** afin de mobiliser les personnes, témoigner des situations de discrimination et les informer des lieux d'accompagnement juridique.

Le Réseau **a repéré une centaine de situations de discriminations, où l'origine est le critère dominant et l'emploi le domaine le plus fréquent.**

Le Groupe de travail pour argumenter face aux demandes discriminatoires

A partir du Réseau Repérage, un groupe de travail s'est constitué avec ces structures : Cap Emploi, Ménage Service, AVEJ, PLIE, Régie de Quartier du 19e et Projet-19. L'objectif était de mieux identifier les demandes discriminatoires et savoir les traiter par un argumentaire efficace afin d'éviter la coproduction des discriminations. L'outil produit inclut une méthodologie généraliste d'argumentaire, une bibliothèque de cas rencontrés par les intermédiaires à l'emploi avec des pistes d'arguments concrets. **Les injonctions discriminatoires les plus récurrentes dans le marché de l'emploi se fondent sur les critères du sexe et de l'âge.**

ACTIONS PARTENARIALES

Le plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19e est actuellement le seul plan parisien dans une phase de mise en œuvre opérationnelle. C'est pourquoi l'APSV a été sollicitée par le Réseau National des Plan locaux de lutte contre les discriminations (Chantier PLCD de l'IRDSU) a participé au groupe d'animation du réseau. L'APSV a notamment participé à l'organisation du Séminaire National du **18 et 19 octobre** à Amiens où des élu-e-s et des techniciens se sont rencontrés pour échanger sur la thématique de « Collectivités garantes de l'égalité dans la cité : mobiliser les ressources humaines et le pouvoir des habitants ».

L'APSV a été sollicité pour participer aux 24h de l'égalité de la Ville de Saint-Fons en octobre 2012 et au Colloque Diver(s)ité organisé par la Communauté d'agglomération Rouennaise en décembre 2012.

1.2 DISPOSITIF MÉDIATION SOUTIEN SCOLAIRE MÉDIATHÈQUE CITÉ DES SCIENCES

Existant depuis 2007, la cité des sciences et de l'industrie en partenariat avec l'Association de Prévention du Site de la Villette et la Fondation l'Oréal a reconduit lors de l'année scolaire 2011-2012 le dispositif d'accompagnement scolaire au sein de la bibliothèque des sciences et de l'industrie. Ce sont 5816 accompagnements de lycéens et collégiens qui furent effectués dans le cadre de ce projet.

Pour rappel, ce dispositif a été initié après avoir constaté l'occupation de la bibliothèque par des jeunes en quête d'un espace de travail scolaire. Partant de l'hypothèse que les jeunes souhaitent être accompagnés durant ce moment d'étude et au-delà d'une recherche documentaire, l'accompagnement scolaire a été conçu dans l'objectif de promouvoir l'égal accès au savoir scientifique en aidant les usagers, pour une majorité issus des quartiers populaires du nord-est parisien, à franchir les obstacles de l'apprentissage et de la connaissance.

Le dispositif repose sur plusieurs principes établis au cours des expériences précédentes et ajustés en fonction des évaluations :

- accès libre, gratuit et anonyme au centre de la bibliothèque. Un affichage et des annonces sonores indiquent l'espace de travail et les horaires d'ouverture
- accompagnement effectué par des étudiants de grandes écoles scientifiques (essentiellement écoles d'ingénieurs)
- fonctionnement du dispositif hors temps scolaire (samedi et dimanche et tous les jours pendant les vacances scolaires d'octobre 2011 à juin 2012).

L'accompagnement fonctionne dans un espace dédié de 14h00 à 18h00. En permanence, une équipe de trois tuteurs accompagnent les jeunes.

1 La mission de l'APSV

Dans ce dispositif l'APSV intervient à plusieurs niveaux :

- recrutement, salariat et encadrement des étudiants accompagnateurs
- formation initiale et régulation tout au long du dispositif
- évaluation annuelle sur la base d'outils statistiques créés à cet effet et d'entretiens des usagers
- évaluation du dispositif d'un point de vue sociologique avec une mise en perspective du dispositif en contrepoint des usages plus généraux de la bibliothèque, d'une part, et de la problématique des jeunes et du savoir scientifique dans les quartiers populaires, d'autre part.

2 Nombre d'accompagnements et profil des usagers

Au cours de la période **1096 accompagnements** ont été effectués (entre octobre 2011 et juin 2012) soit en moyenne, une quinzaine d'accompagnement par session. L'affluence est continue tout au long de la période mais la densité des demandes est croissante à l'approche des examens de fin d'année scolaire. Le nombre d'accompagnements scolaires est encore en augmentation par rapport à la période précédente (+21%), après une forte augmentation l'année antérieure, le dispositif atteint ses limites en termes de capacité et l'offre est actuellement pourvue.

Comme lors des années précédentes, les jeunes accueillis dans le cadre de l'accompagnement scolaire habitent plutôt à proximité de la cité des sciences. Toutefois, la répartition des usagers par leur département d'habitation a légèrement modifié par rapport aux années précédentes. Ainsi, les jeunes issus du sud du département de la Seine Saint Denis (proche banlieue : Pantin, Bobigny, Aubervilliers, la Courneuve...) sont majoritaires suivis en nombre par les jeunes parisiens des quartiers du Nord – Est (18-19 et 20ème arrondissement). Notons également que des jeunes de la grande couronne parisienne fréquentent également le dispositif même si les proportions sont moindres (Clichy sous bois, Aulnay sous bois, Montfermeil ...). Ce sont donc bien les jeunes d'Île de France au sens large qui fréquentent le dispositif, en effet 12% des élèves viennent du Val d'Oise (95), 3% sont issus des Hauts de Seine (92) et 3% sont issus du Val de Marne (77).

En majorité, les jeunes accueillis dans le cadre de l'accompagnement scolaire habitent à proximité de la cité des sciences, sont issus des classes populaires, révisent des examens (pour une grande partie le baccalauréat) et sont majoritairement des filles (53%). Plusieurs variables nous permettent de l'identifier. D'abord, la caractéristique des villes et des arrondissements d'origine est précisément d'être composé d'un habitat social important, d'un taux de chômage élevé et une population d'origine immigrée supérieure aux autres villes de la petite couronne et aux autres arrondissements, toutes choses égales par ailleurs. Au cours de nos entretiens avec les élèves accompagnés, les motivations pour la fréquentation de la médiathèque sont des indicateurs de l'origine sociale :

- famille nombreuse avec impossibilité de travailler chez soi (présence de frères et sœurs dans la même chambre). La médiathèque est un espace de tranquillité pour étudier
- ne possède pas dans son entourage de personne disposant d'un niveau de qualification supérieur au bac donc susceptible de l'aider
- n'a pas les moyens financiers de prendre des cours particuliers fréquentation d'un lycée en Zone d'Education Prioritaire

La demande d'intervention est laissée à l'initiative des jeunes. Celui-ci est informé par des affichettes, des annonces sonores et en consultant le portail documentaire de la médiathèque, via le site web de la Cité. Les usagers du dispositif sont motivés et volontaires : leur demande de se faire accompagner relève d'une décision personnelle d'avancer en toute autonomie.

Niveau scolaire et genre

NIVEAU SCOLAIRE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT LE DISPOSITIF

Niveau scolaire	Taux	Taux	Taux	Taux
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Bac +	17 %	15%	8%	10%
Terminale	49 %	37%	43%	42%
Première	14 %	20%	22%	16%
Seconde	14 %	11%	9%	17%
Collège	6 %	17%	18%	15%

Les élèves scolarisés en terminale constituent l'effectif le plus volumineux des usagers, pour qui la préparation des examens reste l'élément moteur de la fréquentation du service d'accompagnement scolaire. Une évolution se dessine néanmoins avec l'apparition d'un plus grand nombre de secondes par rapport aux années antérieures. En ce qui concerne les bacheliers, les séries S sont très fortement présentes (61%).

Les usagers du dispositif sont toujours majoritairement féminins, renforçant la tendance apparue l'an passé.

3 | L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'une douzaine d'étudiants de grandes écoles scientifiques (notamment, Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques, Telecom Sud Paris, Centrale Paris, Ecole Centrale d'Electronique...). Leur recrutement a été effectué par la diffusion d'une annonce sur les sites spécialisés en recherche d'emploi et par affichage dans toutes les écoles d'ingénieurs d'Ile de France.

Au regard des expériences précédentes, nous avons posé comme pré requis de recrutement :

avoir effectué ses deux années de classes préparatoires en matières scientifiques (intégrées ou non à l'école),
avoir une expérience de soutien scolaire de collégiens ou lycéens, être motivé par la dimension entraide voire militante du dispositif.

Dans la relation pédagogique, nous constatons toujours une démarche empirique propre aux matières scientifiques: le problème posé, les étudiants se situent moins dans la transmission d'un savoir, d'une connaissance que dans une démarche d'aide à la compréhension et à la résolution d'un exercice. La proximité entre accompagnateurs et accompagnés en terme d'âge et de profil facilite la relation et n'impose de distance ni de hiérarchie telle qu'elle existe dans le système scolaire.

Les accompagnateurs ont bénéficié d'une formation initiale en début de session afin de présenter la médiathèque et le dispositif d'aide scolaire. Une séance de régulation a également été programmée à mi-parcours afin d'ajuster et d'uniformiser les méthodes de travail.

1.3 ATELIER SANTÉ VILLE DU 19^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Mis en œuvre à partir de l'été 2010 avec le soutien financier de l'Etat (Acsé) et du Département de Paris (DASES), l'Atelier Santé Ville du 19^{ème} arrondissement est porté par l'APSV, qui a recruté une personne à temps plein pour assurer la coordination du dispositif.

L'Atelier Santé Ville (ASV) a développé en 2012 une vingtaine d'actions pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, autour de trois axes de travail validés en comité de pilotage :

- la santé des jeunes ;
- la santé des femmes ;
- l'accès aux droits et aux soins.

Répartition des actions de l'ASV par axe de travail

On observe une prédominance des actions autour de la santé des jeunes, qui constitue un axe prioritaire de l'ASV 19 depuis sa création (axe « vie affective et sexuelle des jeunes » devenu axe « santé des jeunes » en 2012). L'ASV a poursuivi son travail de renforcement du partenariat et des compétences des professionnels, et a activement contribué au montage de projets liés à la sexualité, au bien-être et à l'insertion socio-professionnelle.

La santé des femmes, qui s'était révélée en 2011 être une thématique mobilisatrice sur le 19^{ème} arrondissement, est devenue un axe de travail prioritaire en 2012.

Les actions de l'ASV ont essentiellement concerné la mise en réseau et la qualification des acteurs locaux, sur les thèmes de la périnatalité (grossesse) et des violences. L'ASV a également pris la coordination du comité de pilotage et des actions mises en œuvre dans le cadre du projet « Flandre rose » sur le dépistage organisé du cancer du sein.

L'accès aux droits et aux soins a occupé une place de plus en plus importante dans le travail de l'ASV 19. Les actions ont eu pour objectif principal de faire connaître les structures de santé du territoire, à travers des temps de rencontre entre professionnels, des visites de structure par les habitants, ou encore le recueil d'informations pour réaliser l'Annuaire Santé de l'arrondissement.

Répartition des actions de l'ASV par objectif stratégique

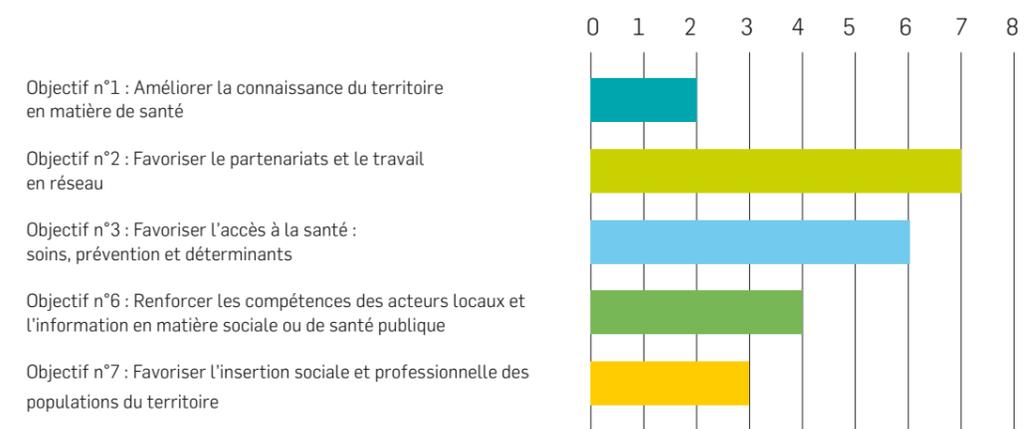
On peut noter dans le graphique ci-dessous que les actions de l'ASV 19 en 2012 poursuivent cinq objectifs stratégiques, avec une prédominance du travail de mise en réseau des acteurs locaux. L'animation de groupes de travail, la diffusion de supports d'information, l'organisation de rencontres partenariales, etc. permettent de constituer un réseau de partenaires susceptibles de s'engager dans une démarche concertée de santé publique.

Ce graphique souligne également l'importance des actions qui ont été menées dans le but de favoriser l'accès à la santé des habitants. Le nombre d'actions liées à cet objectif est presque équivalent à celui des actions de renforcement du réseau, ce qui marque une progression par rapport à l'année 2011.

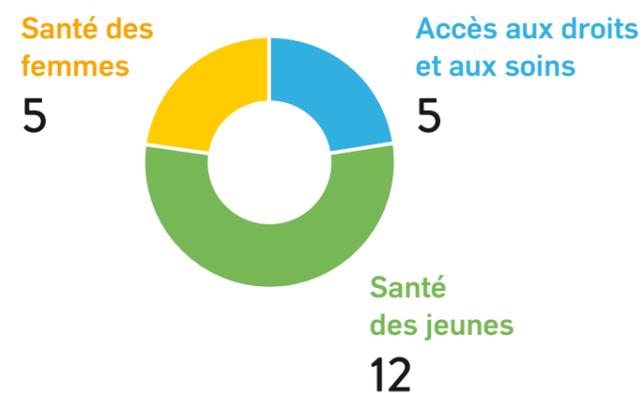
On constate donc que l'intervention de l'ASV essentiellement orientée dans un premier temps vers l'interconnaissance et la formation des professionnels (en réponse aux demandes de ces derniers), a permis de poser les conditions favorables à l'émergence, par la suite, d'actions de santé en direction des habitants.

L'ASV 19 a poursuivi en 2012 son travail de renforcement des compétences des acteurs locaux. Les séances de formation et d'information ont principalement concerné l'apport de connaissances sur les réseaux de prise en charge et l'échange de pratiques.

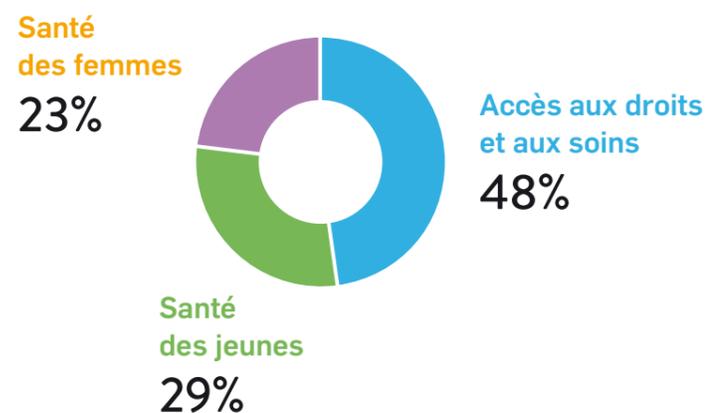
RÉPARTITION DES ACTIONS DE L'ASV PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE (EN EFFECTIF)



RÉPARTITION DES ACTIONS PAR AXE DE TRAVAIL (EN EFFECTIF)



RÉPARTITION DES PARTENAIRES MOBILISÉS PAR AXE DE TRAVAIL (EN POURCENTAGE)

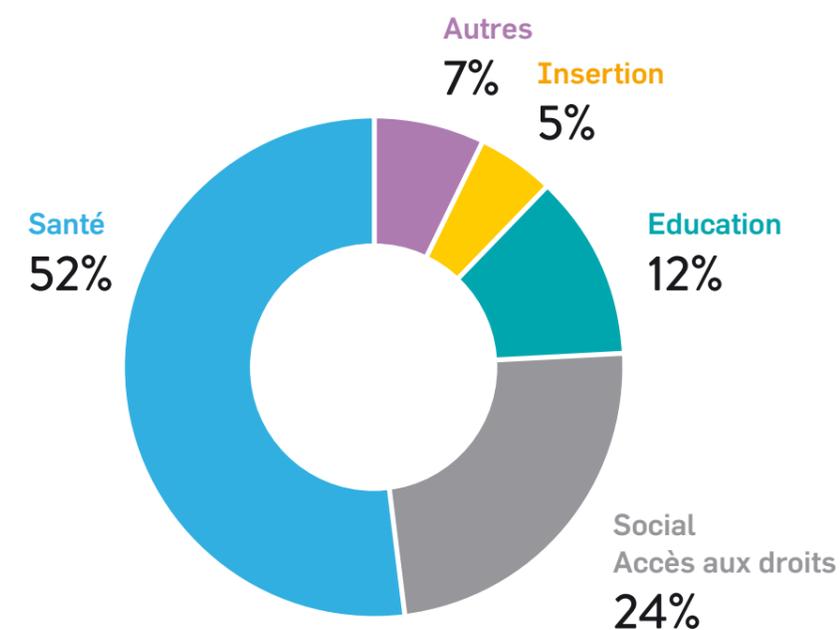


Répartition des partenaires mobilisés

Le graphique ci-dessus met en avant une mobilisation importante des acteurs locaux autour de l'accès aux droits et aux soins, qui s'est illustrée lors de temps forts tels que le Forum « Accès aux soins » et la réalisation de l'Annuaire Santé. L'année 2012 a été marquée par un renforcement de la collaboration entre l'ASV et les structures et professionnels de santé : centres de santé, centre d'examen de santé, centre de vaccination, professionnels de la protection maternelle et infantile, réseaux de périnatalité, hôpitaux... La santé des jeunes, qui bénéficie depuis la création de l'ASV d'une bonne dynamique projet, et d'un groupe de travail actif, arrive en second rang. La collaboration avec l'Education nationale (collèges, Rectorat) s'est renforcée en 2012.

Le graphique ci-dessous met en avant la forte représentation des professionnels du champ sanitaire au sein des actions menées par l'ASV 19. Si l'on regroupe les acteurs des champs social, de l'éducation et de l'insertion, on remarque que le réseau de partenaires de l'ASV 19 se partage entre professionnels de la santé et professionnels socio-éducatifs de façon quasi équivalente.

RÉPARTITION DES PARTENAIRES MOBILISÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN POURCENTAGE)



Insertion socio-professionnelle

Projet « Santé et Emploi » à l'APSV

La santé des jeunes

Vie affective et sexuelle

Groupe de travail – 4 réunions
 Formation « Communiquer avec des jeunes autour de la sexualité »
 Actions d'éducation à la sexualité au collège E. Michelet
 Diffusion de supports d'information sur les ressources locales : guide d'orientation + film
 Etude sur les représentations et les pratiques des élèves de Troisième en matière de vie affective et sexuelle
 Restitution de l'étude auprès des partenaires

Bien-être et estime de soi

Projet « Bien-être pour tous à l'école ! »
 Point d'écoute à Danube-Solidarité
 Projet « Féminités dans tous les sens » avec le Point d'accueil et d'écoute Jeunes

Trafic et consommations à risques

Séance d'information « Jeunes et consommations »
 Groupe de travail « Prévention de l'entrée des jeunes dans le trafic »

Le dépistage organisé du cancer du sein – Flandre rose

1 comité de pilotage – 6 réunions
 1 programme d'actions :
 3 lieux d'exposition
 10 stands d'information
 1 représentation de théâtre forum
 8 interventions auprès de groupes de femmes
 5 rencontres/mobilisation de prof.
 3 formations de professionnels
 37 partenaires mobilisés
 965 habitants bénéficiaires

La santé des femmes

La périnatalité en situation de précarité

1 groupe de travail pluriprofessionnel « Périnatalité-Précarité » - 3 réunions
 19 partenaires mobilisés
 2 séances d'information « Le parcours de santé de la femme enceinte »
 17 professionnels participants

Les violences faites aux femmes

1 formation « Femmes étrangères victimes de violences : la double violence »
 22 professionnels participants

Annuaire Santé

101 structures répertoriées
 87 structures de santé
 14 structures d'accès aux droits

Forum « Accès aux soins »

18 structures de santé représentées
 85 participants

L'accès aux droits et aux soins

Groupe de travail « Santé et insertion socio-professionnelle »

4 réunions
 7 structures mobilisées

Semaine européenne de la vaccination

Relais d'information sur le centre de vaccination
 1 visite groupée du centre de vaccination
 14 habitants bénéficiaires

Modules « Santé » au sein des Ateliers socio-linguistiques (ASL)

4 structures accompagnées
 5 interventions réalisées
 57 habitants bénéficiaires

1.4 DISPOSITIF D'EDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE (DEMOS)

L'APSV a clôt en juillet 2012 la phase expérimentale du projet DEMOS.

Mise en œuvre

De janvier 2010 à juin 2012, des groupes de 15 jeunes ont suivi des cours collectifs à un rythme hebdomadaire d'environ 4 heures par semaine avec des stages pendant les petites vacances scolaires. Ils furent encadrés par deux ou trois musiciens-intervenants, professionnels de l'orchestre et/ou pédagogues dont les compétences complémentaires allient la pédagogie musicale et l'excellence artistique. La plus-value de cet encadrement est l'accompagnement éducatif des animateurs et éducateurs des structures sociales partenaires. Ils peuvent également apprendre d'un instrument en même temps que les enfants en se servant de cet apprentissage comme un outil éducatif.

Au total 450 jeunes répartis sur trente territoires furent concernés par l'action.

Parmi les enfants qui ont participé au projet, plus d'un sur deux se sont inscrits dans un Conservatoire.

Une deuxième phase du dispositif va se poursuivre en Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis), de septembre 2012 à juin 2015 et s'étendre sur trois autres régions de France, donnant ainsi à 1000 enfants l'occasion d'entrer dans l'univers de la musique classique par l'apprentissage en orchestre.

Le projet devenant national, la Cité de la musique coordonnera le projet avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de la ville (Acse), de mécènes (Mécénat musical Société Générale, Fondation EDF...) et des collectivités locales. Les partenaires ayant expérimenté la première phase de Demos (l'Orchestre de Paris, l'Orchestre Symphonique Divertimento et l'APSV) restent associés au projet au côté des nouveaux partenaires en région.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Par son **secteur formation**, l'APSV a pour objectif :

- l'insertion professionnelle de jeunes demandeurs d'emploi notamment dans des qualifications professionnelles nouvelles.
- l'accompagnement de professionnels intervenant dans le champ social et culturel.

Son développement repose sur un principe de "recherche action" et d'actions « sur mesure ».

I - ACCÈS À L'EMPLOI PAR LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 18 À 30 ANS

1.1 Assistant archiviste – archives matérielles et numériques : ouverture de la quatrième promotion

La qualification. De multiples facteurs expliquent l'engouement actuel des entreprises pour les archives. Trois méritent d'être rappelés : le développement qualitatif et quantitatif exponentiel de l'information, l'optimisation des procédures de traitement de l'information grâce aux outils numériques, la judiciarisation croissante de la société.

La qualification visée correspond à un emploi de technicien supérieur (niveau III, c'est-à-dire bac +2). Elle s'exerce dans les services archives de grandes entreprises, dans des instituts de recherche ou chez des prestataires de services spécialisés en archivage. En bref, les tâches qui la composent correspondent aux quatre étapes de la chaîne archivistique : collecter, classer, conserver et communiquer.

La formation. Les trois organisations représentatives de la profession : Association des Archivistes Français (AAF), Association des Professionnels pour l'Economie Numérique (APROGED), Association des Prestataires en Archivage et en Gestion Externalisée (PAGE) ont accompagné le montage financier (prise en charge via les OPCA) et pédagogique de cette quatrième promotion. Celle-ci a également bénéficié de l'appui du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) du Ministère de la Culture et de la Communication.

En novembre, treize stagiaires ont signé un contrat de professionnalisation de dix-huit mois dans l'une des entreprises partenaires¹. Le nombre d'heures de formation dispensé est de 630. L'alternance pédagogique est privilégiée, les regroupements formation ont lieu à raison d'une semaine par mois.

Le groupe. La promotion 2012-2014 est constituée de 8 femmes et 5 hommes sans emploi à leur entrée en formation. La moyenne d'âge est de 27,8 ans (le benjamin a 20 ans, le plus âgé 39 ans). Les niveaux d'études sont hétérogènes puisqu'ils vont de bac pro à Master 1.

Les partenaires. Les trois instances représentatives du secteur des archives sont depuis l'origine et de nouveau partenaire de cette action. De même que le ministère de la Culture et de la communication².

1.2 Inscription au Répertoire national des certifications professionnelles

La certification Assistant archiviste de niveau III (bac +2) a été accordé pour trois ans à l'APSV et à l'Association des Archivistes Français par un arrêté portant enregistrement au RNCP publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012.

L'intérêt de l'inscription au RNCP est triple : il reconnaît la qualité de la formation, notamment en termes d'insertion professionnelle. Il structure une filière professionnelle dont le niveau intermédiaire n'est pas clairement définie. Enfin, il permet aux stagiaires de l'APSV de voir délivrer un diplôme dont la valeur nationale est un gage d'employabilité et de progression professionnelle (équivalence avec l'ensemble des diplômes de même niveau).

* ¹ Archiv System, Cité des mémoires étudiantes, Crédit Agricole, Fondation CASIP-COJASOR, EDF, HSBC, Réseau Ferré de France, Sanofi (2 postes), SNCF, SNECMA (2 postes), Société Générale.
² AAF, APROGED, PAGE, ministère de la Culture et de la Communication (Siaf, Dedac).

II - INITIATION DES JEUNES À LA CITOYENNETÉ (ECOLE DE LA CITOYENNETÉ)

A la demande de la Fondation Dexia, le service formation de l'APSV a été sollicité pour être l'opérateur d'une «Ecole de la citoyenneté». Concepteur et organisateur du programme, le service formation a accueilli, depuis mars 2007, 34 sessions d'une douzaine de jeunes issus de zones urbaines sensibles de toute la France.

C'est suite aux émeutes de 2005 que la Fondation Dexia a décidé d'orienter son soutien vers les missions locales sur le thème des jeunes et de la citoyenneté.

L'idée de créer une Ecole est « de mettre en œuvre les conditions d'un véritable échange responsable, de se donner les moyens de favoriser un dialogue renouvelé et équilibré pour mieux prendre en compte les problèmes et les aspirations des jeunes vivant dans ces quartiers ».

Cycle de découverte de la citoyenneté, l'école est une sorte de voyage initiatique qui croise expérience du « vivre ensemble », apports de connaissances, débats, rencontres avec des personnalités et agréments.

Le dispositif

Chaque groupe est composé de 14 jeunes choisis par les missions locales de toute la France. Ils viennent suivre le cycle de formation pendant une semaine, en immersion. Logés au même hôtel, ils prennent ensemble tous les repas et suivent un programme très dense de 9 h à 21 h. Ils ne se connaissent pas en arrivant, viennent souvent pour la première fois à Paris et ce principe de « séminaire résidentiel » crée en lui-même déjà une expérience de « vie citoyenne ».

Tous doivent arriver avec un sujet citoyen qu'ils ont choisi parmi leurs préoccupations les plus aiguës. Préparé avec la mission locale, le sujet est exposé oralement puis débattu avec le groupe et le formateur. Ils étayent et interrogent le thème, enrichissent les propositions d'actions citoyennes. Les participants présentent également leur ville, leur quartier, les lieux d'exercices de la citoyenneté et les associations locales.

L'ensemble de la semaine est captée en images vidéo et donne lieu à un film de 20 minutes. Il est diffusé en clôture, le vendredi après-midi, lors de la remise des diplômes dans la Tour Dexia à la Défense. Un DVD mémoire est remis aux participants comme l'une des traces de la semaine. Sur le site Internet, des clips résumant chaque session www.ecole-citoyennete.fr.

En 2012, 7 sessions ont été réalisées.

Les autres séquences

L'emploi préoccupation majeure pour les jeunes de faible niveau de qualification se retrouve comme sujet le plus traité à l'école de la citoyenneté. La question de la mobilité est également un sujet récurrent et proche de la question de l'accès à l'emploi. Enfin les problèmes des quartiers sont souvent portés par des jeunes qui dénoncent violence, stigmatisation et l'abandon des quartiers dans lesquels ils vivent.

Des visites à l'extérieur sont programmées à chaque session : l'Assemblée Nationale et le Stade de France. En soirée, un accès au spectacle est proposé.

III - MÉDIATION CULTURELLE

3.1 | L'Artère – Le Jardin des dessins de Fabrice Hyber (2003-2006)

Les actions de médiation s'appuient sur les trois supports pédagogiques originaux : un livre, un dépliant, une version itinérante de l'œuvre. Cette dernière a été présentée fin novembre / début décembre – à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le Sida – dans le hall du Centre Georges Pompidou-Metz.

Partenaires : Sidaction, Parc de la Villette, Universcience (cité de la santé).

3.2 | Les archives d'Abdelmalek Sayad (1933-1998)

Valorisation. Suite au traitement des archives du sociologue algérien effectué en 2008-2009 par les stagiaires de la seconde promotion Assistant archiviste, le service formation a poursuivi le travail de valorisation de sa pensée en Ile-de-France, en France et en Algérie.

Rencontres-débats, cycles de formation (lectures commentées d'article de Sayad), création théâtrale par le Collectif de femmes « Et puis nous passions le pantalon français... », 1 école doctorale (animée par Christian de Montlibert, professeur émérite de sociologie de l'université de Strasbourg et président de l'Association des amis d'Abdelmalek Sayad), 1 séquence de cinq jours au Musée du Louvre (Dialogue et confrontation culturels) tels sont les modalités de partage de l'œuvre de Sayad mise en œuvre avec nos différents partenaires en 2012.

En cohérence avec la pensée de Sayad, inventeur du concept d'émigration-immigration, les actions ont été réalisées en France et en Algérie (Oran).

Conception d'outils pédagogiques : une exposition itinérante « Ici-là-bas, la sociologie de l'émigration-immigration », un Abécédaire Sayad, enfin, une journée de restitution publique s'est tenue le 21 novembre 2013 dans la Grande Halle de La Villette³.

3.3 | Comment mettre en débat les cultures à La Villette et au Musée du Louvre ?

Pour la quatrième année consécutive, trois séquences de formation de cinq jours destinée à des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), ont été inscrites au catalogue de formation de la Région Ile-de-France du ministère de la Justice. Conçue et mise en œuvre par l'APSV, ces formations-actions visent l'appropriation des ressources culturelles du site de La Villette (deux sessions) et du musée du Louvre (une session) par ces professionnels du champ social.

La séquence conduite au Musée du Louvre s'appuie sur le travail engagé autour d'Abdelmalek Sayad et utilise comme référence théorique l'article : « La culture en question » (1987)⁴.

3.4 | Des transports et des hommes : animation d'une exposition pour les publics du champ social

Dans le cadre de la lutte préventive des incivilités sur les nouvelles lignes du tramway (T1/T2/T3/T5), la fondation RATP a souhaité proposer à 1000 personnes habitant autour de ces lignes une visite de l'exposition « des transports et des hommes » à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Quatre animateurs ont été recrutés et formés pour proposer des parcours en trois séquences entre le 15 octobre 2012 et le 15 octobre 2013 à ces publics. Les premières visites ont donné toute satisfaction aux visiteurs qui souhaitent pour la plupart d'entre eux revenir à la Cité.

IV – ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

4.1 | Formation des tuteurs bénévoles de TIGistes

A Paris, en 2009, 1500 Travaux d'Intérêt Généraux (TIG) ont été prononcés pour des personnes majeures. Selon le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la ville, ce chiffre est en forte augmentation.

L'enjeu de ces mesures est qu'elles offrent une alternative à l'incarcération.

Ces « travaux » permettent la réparation de l'infraction commise et constituent une expérience professionnelle qui contribue à une démarche d'insertion ou de réinsertion sociale.

Pour réaliser ces peines, il faut donc des lieux d'accueil, des situations de travail et des tuteurs.

La Ville de Paris est, de longue date, inscrite dans ce mouvement bénévole.

L'on constate pourtant une érosion des volontaires et une faible fidélisation de ceux qui en ont fait l'expérience au moins une fois.

L'on peut faire quelques hypothèses de cet affaiblissement : manque d'information, peur d'une surcharge de travail, peur des condamnés, mauvaise expérience...

Afin de répondre en nombre aux besoins d'accueil, nous avons proposé depuis 3 années à la direction de la prévention et de la protection 4 demi-journées de formation destinée aux agents de la Ville et aux associations (seules les collectivités locales, les établissements publics et les associations pouvant être habilités à recevoir des T.I.G.).

*** Partenaires opérationnels** : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle d'Oran, Centre Social Petit-Prés-Sablrière (Créteil), Maison des Tilleuls (Le-Blanc-Mesnil), Institut Français d'Oran, IS CRA, Ministère de la Justice (PJJ) / Musée du Louvre (Mission Vivre ensemble).

COMITÉ DE PILOTAGE : Association des amis d'Abdelmalek Sayad, Association des Archivistes Français, Association France Algérie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

FINANCEURS : Conseil Régional Ile-de-France (Département régional), Ministère de la Culture et de la Communication (Dedac), Ministère des Affaires étrangères (Ambassade de France en Algérie, Institut Français d'Oran), Ministère de l'Intérieur (Daic).

4 Financeur : Ministère de la Justice (Protection judiciaire de la jeunesse).

Cette année 2012 marque une évolution des thèmes du programme : nous avons structuré chaque séance autour des activités du tuteur : accueillir un Tigiste, encadrer un Tigiste, faire le bilan du travail réalisé. Lors de la dernière séance, une visite des ateliers techniques de La Grande Halle de La Villette a permis au groupe d'échanger avec 5 tuteurs « historique » du site.

Comme chaque année, en amont de la formation une première réunion ouverte largement permet de poser le cadre juridique et pratique du travail d'intérêt général.

Deux réunions d'informations générales sur le TIG ont été réalisées (14 février et 8 mars 2012) sur le site de La Villette à destination des deux publics concernés par le tutorat et la formation : les associations parisiennes et la Mairie de Paris.

4.2 | Formation lutte contre les discriminations

Dans le cadre des actions de lutte contre les discriminations coordonnées par l'APSV pour le 19ème arrondissement de Paris, la mairesse du 12ème a souhaité que l'association porte la production du plan de lutte de son arrondissement. Une formation action a donc été réalisée entre les mois de mai et décembre. Elle a réuni une dizaine de personnes salariées de structures d'insertion, intermédiaires de l'emploi, associations et une entreprise (Centre Suzanne Masson, MDEE, association cap 2000, pôle emploi, Optim emploi, la Poste, le socle, O2, Farinez-vous, la maison des ensembles, association soleil).

Sur les 8 journées réalisées au rythme d'une par mois environ, les matinées ont été consacrées aux aspects théoriques et les après midi à des échanges de pratiques donnant lieu à des propositions pour le plan d'action. Six thèmes ont ainsi été traités :

Le plan de lutte sera présenté en 2013 à la Mairie d'arrondissement.

4.3 | Formation des vacataires de l'Association Villette Emploi Jeunes (AVEJ)

Les structures AVEJ et Intermis cotisent à la formation professionnelle pour la centaine de vacataires qu'elles salarient chaque année. Pour la seconde année, le budget, que ce versement permet de dégager, a été valorisé par un plan de formation sur mesure.

En collaboration avec les chargés du suivi et de l'insertion, nous avons choisi cette année de mettre l'accent sur le public jeune pour les aider à mieux communiquer dans les missions. Une dizaine de personnes ont bénéficié de quatre jours de techniques de communication abordant les fondamentaux :

- définir le rôle de l'accueillant face au public et avec l'institution,
- renforcer l'image de soi ; optimiser sa relation interpersonnelle,
- orienter le visiteur efficacement, adapter son discours au public,
- gérer l'attente éventuelle des visiteurs et les conflits,
- valoriser la mission de l'accueillant,
- savoir se présenter.

Le Conseil d'Administration de l'APSV

Bruno MANTOVANI , Président
Directeur du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris

Florence BERTHOUT, Vice Présidente
Directrice Générale de l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

Damien CAZE, Trésorier
Directeur Général Universcience

Laurent BAYLE, Secrétaire
Directeur Général de la Cité de la Musique

Jean-Baptiste CORTEEL
Directeur de Cabinet, membre
Présidence Universcience

Daniel COLLING, membre
Directeur du Zénith

Laurent DONDEY, membre
Directeur Général de la Géode

Patrick GUFFLET, membre
Administrateur du Théâtre Paris Villette

Patrice JANUEL, membre
Directeur Général de la Philharmonie de Paris

L'équipe APSV

BANIDE Ludmilla	Conseillère en insertion professionnelle
COTTA Emilie	Apprentie
DE BOGLO Grace	Apprentie
DEFRANCE Abelle	Conseillère en insertion professionnelle
EL FAKHAR Mohamed	Educateur chargé d'accompagnement socio professionnel
FLAMENT Olivier	Directeur Général
FORT-JAMES Nicole	Assistante de Direction
FORTIN Denis-Xavier	Comptable
GILES Cécilia	Coordinatrice Atelier Santé Ville
GUIBOURT Evelyne	Adjointe chargée d'insertion
JAMMET Yves	Coordinateur
MOREAU Marie-Dominique	Responsable de Formation
MOREL Patricia	Responsable Insertion
ORLANDINI Guy	Educateur spécialisé
PRADERE NIQUET Guillaume	Intervenant vidéo
RACHDANI Amal	Gestionnaire IAE
SALVIONI Bettina	Coordinatrice – Discrimination
TEZKRAT Dalila	Chargée d'insertion

Projet graphique
Quartopiano

Impression
Sate industria grafica,
Ferrare, juin 2013



Association
de Prévention
du Site de
la Villette

Association à but non-lucratif
régie par la loi 1901.
N° enregistrement à la
Préfecture de Paris: 86/1130